Lignes de crêtes

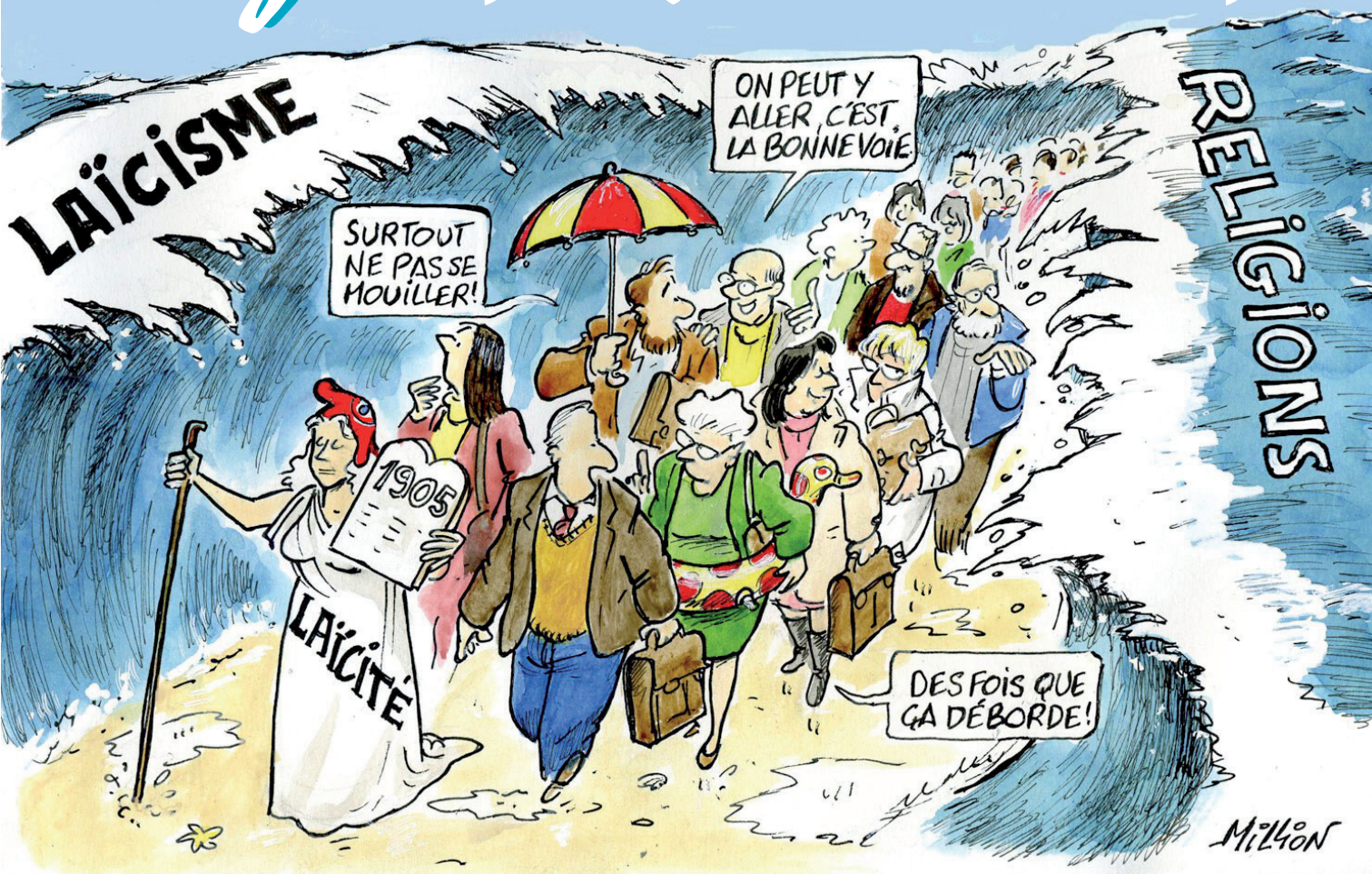

n°17

À propos de laïcité

ISSN 1969-2137
Octobre-Novembre-Décembre 2012
8 €

Métier
Église et Foi
Société
Et ailleurs ?
Vie culturelle
Vie de l'association

CdEP
Chrétiens dans l'Enseignement Public

Lignes de crêtes

est la revue de *Chrétiens dans l'Enseignement Public*, résultat de la fusion des Équipes Enseignantes et de la Paroisse Universitaire.

Elle s'adresse à ceux qui se sentent concernés par l'école et les questions d'éducation, qui ont le souci de nourrir leur foi pour faire vivre leurs engagements et éclairer leur regard sur le monde.

Abonnement à *Lignes de crêtes*

normal (non-cotisants)	35 €
réduit (cotisants, aumôniers)	25 €
soutien	à partir de 36 €
étranger	40 €

Cotisation à *Chrétiens dans l'Enseignement Public*

Cotisation minimale annuelle de 30 €

Cependant, nous vous proposons de déterminer le montant de votre cotisation en fonction de vos possibilités. Vous trouverez ci-dessous un tableau donnant des indications de montant.

traitement mensuel	cotisation
1000-1400 €	70 €
1400-2000 €	110 €
+ de 2000 €	150 € ou plus

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de *Chrétiens dans l'Enseignement Public* et de l'envoyer à :

Chrétiens dans l'Enseignement Public
67 rue du Faubourg Saint Denis
75010 Paris - tél : 01 43 35 28 50

Prochain numéro

- Les mutations de l'école

Image de couverture : Georges Million

Sommaire

Éditorial (M Nicault) ..... p 3
La laïcité et le vivre-ensemble sont-ils compatibles ? (J-L Millet) ..... p 4

Métier

La Bible au programme en sixième (C Antoine) ..... p 5
Questions de laïcité... (Ph Leroux) ..... p 7
La laïcité vécue dans un LP (J Kayser) ..... p 8
Une morale dite laïque (É Tartar Goddet) ..... p 10
Laïcité et école (P Gaudin) ..... p 12

Église et Foi

Aumônier en hôpital public (N Brosseau) ..... p 15
Aumônier laïc hospitalier (J Decrocq) ..... p 17
Un lent cheminement ..... p 18
La liberté religieuse (D Moulinet) ..... p 19
Agir avec, mais sans compromission (C Wiéner) .... p 21
Vatican II (G Fischer) ..... p 22
Pour vivre une "année de la foi"(P Fournier) ..... p 23

Relecture Biblique

Multiplication des pains et poissons (R Anthonypillai) ..... p 24

Société

LE PGDC... (D Bouzar) ..... p 26
La laïcité, à un carrefour révélateur (L Laot) ..... p 30
Laïcité et société (P Gaudin) ..... p 32

Et ailleurs ?

Quelques remarques d'outre-Rhin... (W Friese) ..... p 34
Brève de Belgique (Ana María) ..... p 34
L'Allemagne n'est pas un État laïque... (B Vinet) ... p 35
Les relations entre État, religions et écoles de la République de Pologne (M Wojciechowska) .. p 36
Inde entre laïcité et intolérance (J L Lopaz) ..... p 38
Pour nos différences ..... p 39

Vie culturelle

Livres, cinéma et musique ..... p 40

Vie de l'association

Éthique et pratiques à l'école, Vannes 2012 ..... p 44
Questionnaire laïcité (A Martin) ..... p 47
Rencontre nationale 2013 ..... p 49

Iconographie

Un cadeau en forme de géométrie (A Gobenceaux) p 50

Site de CdEP : www.cdep-asso.org

Directeur de publication : Anne-Marie Marty - Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 0217 G 81752 du 7 juin 2012
Imprimerie Chauveau-Indica, 2 rue 19 Mars 1962 - 28630 Le COUDRAY

Éditorial

À une époque où il est pourtant de bon ton d'être "décomplexé", nous n'avons cherché à rassembler dans ce dossier que des "propos" divers autour du thème de la laïcité : expériences professionnelles, analyses et simples commentaires plus de l'ordre du ressenti. Ce qui ne signifie pas l'absence de textes de qualité sur lesquels s'appuyer… Mais la question est si complexe aujourd'hui qu'il était inutile de prétendre apporter une parole définitive ou des solutions toutes faites. Idée et démarche parfois difficile à traduire dans d'autres langues que le français, la laïcité a été une référence importante ces derniers temps dans notre pays, et on pourrait s'en réjouir. Pour autant on sait comment son approche a pu être dénaturée ou instrumentalisée à partir d'arrière-pensées plus prêtes à exclure qu'à chercher à réguler le vivre-ensemble.

Parfois les mots brandis sous forme de slogan révèlent simplement un manque de connaissances, qu'elles soient historiques, juridiques ou tout simplement de vocabulaire. Ainsi on trouvera encore très couramment, y compris dans la presse, des confusions au départ orthographiques ou grammaticales, mais bien évidemment de sens également, entre les mots ***laïc*** et ***laïque*** et les réalités qu'ils recouvrent. S'y ajoute en outre la complexité de notre société mondialisée et donc multiculturelle. Déjà en 2004, la commission Stasi insistait sur la nécessité de ne pas confondre fait communautaire et communautarisme, de même que culturel et cultuel. Alors, quand de nos jours on a parfois l'impression d'avoir régressé, il faut se souvenir que ce qui soutient, c'est la connaissance, autant intellectuelle que relationnelle, et ce pour les élèves comme pour les enseignants.

Puis en supposant que les termes soient clairs pour tous, on butera ensuite sur la difficulté de concilier les espaces public et privé de nos vies dont les frontières sont bien moins claires qu'autrefois[1]. La laïcité est un bel outil de rigueur et de séparation des plans, mais quand l'imprévisible et la rapidité de notre société nous obligent à naviguer à vue, nous avons parfois du mal à réajuster notre boussole ! Autre évidence indispensable et pourtant moins assurée de nos jours : l'usage de la raison, de l'esprit critique et du questionnement. Nous nous situons entre la certitude du réel, telle que, face aux superstitions et aux à-peu-près de Sganarelle, la définissait le Don Juan de Molière et des Lumières : *"Ce que je crois ? Je crois que deux et deux font quatre"*, et une éducation aux différents statuts du vrai et au langage symbolique, à la complexité du monde et de l'humain. On pourra ainsi trouver l'occasion de questionnements profitables à partir des propos du ministre de l'Éducation nationale sur la morale laïque[2]. Quelques exemples de points de tension à creuser, que des psychopédagogues pourraient même nommer injonctions paradoxales : *"il y a une morale commune"*, qui *"s'impose à la diversité des confessions religieuses"*, mais *"ne doit blesser aucune conscience, aucun engagement privé, ni d'ordre religieux, ni d'ordre politique"*. Comment pourra-t-on vivre une morale commune qui *"s'impose"* mais *"ne blesse aucune conscience, aucun engagement"* ? Comment pourra-t-on, selon le souhait de Vincent Peillon, *"arracher l'élève à tous les déterminismes, familial, ethnique, social, intellectuel, pour après faire un choix"* sans déclencher chez l'enfant des conflits de loyauté en reniant ses racines ? Enfin, on peut toujours réfléchir au fait que Jules Ferry, en son temps, s'était prononcé pour *"un enseignement laïque de la morale" (celle-ci sans épithète avait-il précisé) et non pour un "enseignement d'une morale laïque"*[3].

Si nous sommes beaucoup à souhaiter que la laïcité puisse être le levain de l'intégration de tous dans la construction d'un destin commun, cela a quelque chose à voir avec les deuxième et troisième valeurs de notre devise républicaine, parfois bien plus difficiles à suivre que la première. Est-il possible de respecter l'autre différent si l'on n'entre pas un minimum dans le ressenti de son expérience ? Lutter contre toutes les discriminations sociales, ce terrain du mal-vivre, et supprimer les pratiques publiques discriminatoires, peut éviter le fait que celui qui se sent humilié dise *"La laïcité, c'est pour les autres, pas pour moi"*. Cela renvoie à la cohérence de chacun : les jeunes, comme bien des adultes, savent parfaitement dissocier certains comportements des principes qu'on leur enseigne, en fonction des personnes devant qui ils se trouvent… Si, en tant qu'enseignant, il nous est demandé de prendre parti, c'est uniquement pour familiariser les jeunes et les enfants avec l'hétérogénéité humaine et la complexité du monde, et leur rendre le service de savoir vivre avec.

Mireille Nicault
Novembre 2012

(1) On pourra à ce sujet relire l'article Public et Privé – Laïcité et Religion *de Edmond Vandermeersch publié dans le numéro 4 de* Lignes de Crêtes *(2009, en page 11)*
(2) Interview de Vincent Peillon dans Le Journal du Dimanche du 1er septembre 2012
(3) On peut trouver un exemple de ce type de réflexion par l'Observatoire de la laïcité sur le site http://blogs.mediapart.fr/blog/claude-lelievre

La laïcité et le vivre-ensemble sont-ils compatibles ?

Être laïque, ce n'est pas faire la guerre à une religion, ni aux religions en général. La loi instaurant la laïcité (1905) affirme, dans son article 1er : *"La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes [...]"*. La laïcité est donc ce qui permet à tous – croyants de toutes religions et non croyants – de vivre ensemble avec les mêmes droits et les mêmes obligations.

Être laïque, ce n'est pas décréter qu'une religion est inférieure à une autre. La loi affirme au contraire la neutralité de l'État en matière religieuse : *"La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte"* (article 2). En d'autres termes, l'État n'a pas à se mêler de religions, de rites ni de croyances – et, inversement, aucune église ni institution religieuse ne peut prétendre exercer un pouvoir politique ni imposer ses dogmes aux institutions civiles. Par contre, l'État reconnaît l'existence des religions et leur pluralisme. Garant de la liberté religieuse, il se doit de protéger les cultes minoritaires contre les discriminations.

Et pourtant...

Depuis quelques années, on assiste à une escalade de lois, de projets, de discours qui font des musulmans des boucs émissaires, servant à détourner l'attention des graves inégalités économiques et sociales. Ceci, au nom de la laïcité, ou plutôt d'une laïcité complètement détournée, entraînant division, exclusion, discrimination. Les prières dans quelques rues françaises de musulmans qui n'ont pas de lieux pour prier sont comparées à l'Occupation pendant la guerre par Marine Le Pen, et montées en épingle. En mars 2011, après le lancement d'une convention de l'UMP sur la laïcité et la place de l'islam dans la société française, les responsables religieux de toutes obédiences expriment ensemble leur attachement à la laïcité, "pilier de notre pacte républicain" et "fondement de notre vouloir vivre-ensemble" et condamnent un débat aboutissant à la "stigmatisation" des musulmans.

Du côté de l'école

La loi du 15 mars 2003 stipule : *"Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. Le règlement intérieur rappelle que la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire est précédée d'un dialogue avec l'élève"* (Art. L. 141-5-1).

Il faut noter que cette curieuse loi sur un sujet (la tenue des jeunes filles musulmanes) dont, en écoutant certains, on penserait qu'il engage l'avenir de notre civilisation, n'a pas même la prétention de s'appliquer à tout le territoire puisqu'elle ne concerne que les établissements publics. Paradoxalement cette "loi", qui ressemble en fait à un super-réglement-type, a poursuivi le glissement de la référence laïque vers le réglementaire.

Avec cet alourdissement de simples réglements érigés en garants de valeurs fondamentales, on risque d'une part de les galvauder, et en se focalisant de plus en plus sur la tenue des élèves, leur nourriture, la façon dont s'habillent leurs mères, d'autre part de passer à côté de l'essentiel, c'est-à-dire la laïcité appliquée aux contenus de l'enseignement.

Un retour aux fondamentaux avec la mission sur la morale laïque à l'école pour mieux vivre-ensemble ?

Est-ce pour revenir à l'essentiel que le nouveau ministre de l'Éducation Nationale, Vincent Peillon, engage une réflexion sur la "morale laïque" qui devrait enseigner aux enfants les principes et comportements du vivre-ensemble ? D'après lui, *"le but de la morale laïque est de permettre à chaque élève de s'émanciper, car le point de départ de la laïcité, c'est le respect absolu de la liberté de conscience. Pour donner la liberté du choix, il faut être capable d'arracher l'élève à tous les déterminismes, familial, ethnique, social, intellectuel, pour après faire un choix"*.

S'il veut réussir une telle tâche (avec l'ensemble de la société française), le gouvernement ne devra pas négliger la nécessaire question de la formation des enseignants.

Jean-Luc Millet
Membre de la Ligue des Droits de l'Homme

La laïcité concerne tous les acteurs d'un service public comme l'Éducation nationale. Les articles d'Édith Tartar Goddet et Philippe Gaudin nous permettront de situer la question dans ce cadre élargi. Quant aux contenus d'enseignement, il n'y a pas que les professeurs d'histoire-géographie/éducation civique à être concernés par la laïcité… Les témoignages suivants proposent de belles pistes de travail.

La Bible au programme en sixième

Depuis 1996, les instructions officielles, même lorsqu'elles ont été remaniées, préconisent au niveau 6e l'étude d'extraits des textes fondateurs. C'est ainsi que parallèlement à des passages de *L'Odyssée* ou d'autres œuvres de l'Antiquité, les professeurs sont amenés à proposer à leurs élèves des pages de la Bible. Pour ma part, encouragée d'ailleurs par un inspecteur qui s'inquiétait en avril que je n'aie pas encore abordé cette unité, puis par un colloque réunissant à Reims historiens et littéraires sur "l'enseignement du fait religieux", j'y consacre une large séquence.

Mes choix de lectures se portent aussi bien sur l'Ancien que le Nouveau Testament. Après les récits de la Genèse : Création, fruit défendu, Déluge ou tour de Babel auxquels nous tentons de donner une interprétation symbolique, j'aborde les figures d'Abraham et de Moïse, non sans un détour par le combat de David contre Goliath ou le jugement de Salomon pour arriver ensuite à des extraits des Évangiles. Pour ces derniers, je m'appuie beaucoup sur les fêtes mentionnées sur la plupart des calendriers "laïques". (Avec un collègue d'histoire, nous y avions d'ailleurs consacré un itinéraire de découverte toute une année, itinéraire qui a laissé de beaux souvenirs si j'en crois les propos récents d'une ancienne élève). Avec les sixièmes, nous cherchons donc la définition de ces fêtes auxquelles je fais correspondre des pages d'Évangile tirées d'un manuel scolaire de 2004, le plus fouillé en la matière, et qui devient mon garant. Je termine par la lecture d'une parabole, celle du bon Samaritain, le plus souvent. Ces lectures amènent, autant que faire se peut, des rapprochements avec d'autres récits de Déluge (chez Ovide ou dans l'*Épopée de Gilgamesh*) ou des sourates du *Coran*. Elles aboutissent aussi à un travail de vocabulaire sur un certain nombre d'expressions bibliques comme "antédiluvien", "pauvre comme Job", "jérémiade", "vivre un calvaire"…, des travaux d'écriture et des prolongements sur les créations artistiques : Cènes ou Piétas par exemple.

Si j'évoque un "garant", supra, c'est qu'il m'est arrivé une fois de me faire "reprocher" par une élève de faire du catéchisme. J'ai simplement présenté les textes officiels et noté que les pages sortaient d'un manuel scolaire. Cette réaction est très marginale ; la plupart du temps les élèves manifestent beaucoup d'intérêt lors de cette séquence, en particulier ceux de confession mu-

sulmane qui sont très actifs en classe. Quant à leurs camarades, quelques-uns qui reçoivent une éducation religieuse hésitent à montrer leurs connaissances tandis qu'un bon nombre semble en plein pays de découverte et je réponds effectivement à beaucoup de questions. Des interrogations sur les convictions religieuses s'amorcent en classe, mais je ne laisse pas le débat s'y instaurer : peut-être se poursuit-il à la récré ?... Même si je m'applique à rester le plus neutre possible, je ne pense pas l'être totalement, ne serait-ce que dans mes explications ou commentaires où j'insiste sur le message évangélique. La lecture inaccoutumée de ces textes entre les murs d'une classe résonne d'ailleurs bien particulièrement pour moi !

Pour les collègues auxquelles j'ai demandé quelle part prenait cet enseignement dans leur pratique, la réponse a été identique : leur étude se limite aux textes de l'Ancien Testament, l'une d'entre elles m'assurant "qu'elle serait gênée par Jésus", la même que j'avais entendue rapporter à propos d'un élève lui demandant si la classe étudierait des extraits de la Bible lui avoir répondu que tout cela était des sornettes. Cette attitude rejoint assez les choix des manuels. Dans la dizaine d'ouvrages de 2009 que j'ai consultés, un tiers ne propose que des textes de l'Ancien Testament. Du Nouveau les autres présentent la plupart du temps une parabole (Le bon Samaritain, l'enfant prodigue ou la brebis perdue), un petit passage des Béatitudes, du vocabulaire ou quelques tableaux à commenter. Un des livres regroupe sous cette forme quatre épisodes de la vie de Jésus : Adoration des mages, Dernière Cène, Crucifixion et Résurrection sous le titre "Un récit merveilleux"..., un autre consacre toute une page à : "Pourquoi lire des textes sacrés ?".

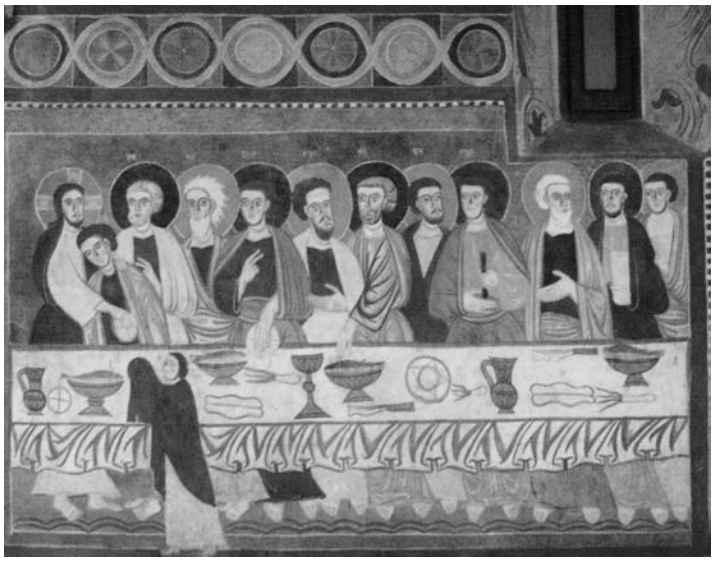

Ces observations m'inclinent à penser que si le chapitre sur les textes bibliques fondateurs a bien acquis sa place dans les ouvrages scolaires puisque ces passages ne sont plus noyés sous d'autres titres de séquences comme parfois auparavant, leur mise en œuvre apparaît encore délicate, surtout en ce qui concerne le Christ. Signe peut-être que cet Évangile n'est pas banal et qu'il nous dérange en touchant à des questions fondamentales de vie, de sens.

L'année passée, j'ai étudié volontairement comme souvent, en summum en quelque sorte, cette séquence en mai-juin, et elle est parvenue à capter leur attention, à un moment où les élèves sont assez démobilisés ; en 2012-13, peut-être l'aborderai-je un peu plus précocement de façon à pouvoir la traiter dans toute son ampleur. Quoi qu'il en soit, j'y trouverai toujours un grand bonheur.

Christine Antoine
Troyes

Questions de laïcité

Brèves d'un lycée polyvalent de région parisienne

Faire face à l'inattendu

Si le quotidien ne pose généralement pas de problème relatif à la laïcité, certains peuvent surgir en des circonstances exceptionnelles. Lors de voyages par exemple, qui conjuguent temps strictement scolaire et temps habituellement dévolu au milieu familial : on pense bien sûr à tenir compte de certains interdits alimentaires… et on apprend qu'un soir, un groupe d'élèves a transformé une salle de travail en lieu de prière, avec la bénédiction d'un enseignant mais au grand dam de ses collègues. Même effet de surprise lorsque des jeunes filles se présentent voilées aux épreuves du baccalauréat, arguant qu'elles ne sont alors plus des élèves mais des candidates. De telles expériences doivent nous amener à anticiper les questions – ce qui oblige, d'une certaine façon, à adopter le point de vue de l'autre – afin de pouvoir les poser largement aux personnes concernées (enseignants, parents, élèves, administrations locale, académique, voire nationale) et permettre des discussions sereines, ou du moins non contraintes par l'urgence d'une réaction.

Interroger nos pédagogies

Dans les pratiques enseignantes, on pourrait relier une laïcité active au souci d'éviter de présenter les savoirs comme des vérités révélées, intangibles et éternelles. En sciences notamment, on constate que les représentations des élèves érigent parfois les connaissances en lois ou en dogmes d'origine quasi divine (en tout cas fort mystérieuse), auxquels il faut obéir scrupuleusement, sans regard critique ni questionnement sur le sens, voire avec la conviction que toute réflexion pourrait nuire à une pratique fructueuse. Comme s'il s'agissait d'accomplir servilement des rites immémoriaux aux fondements obscurs et à l'efficacité aléatoire ; car il y a ceux qui ont "la bosse" et ceux qui ne l'ont pas, Dieu seul – et encore – sait pourquoi. La voie du salut résumée par un candide : *"Cherche pas à comprendre, applique !"*

Lorsque des élèves s'inquiètent : *"En mathématiques, est-ce qu'on a le droit de… ?"*, on pourrait n'entendre qu'une impropriété de langage. Or il s'agit souvent d'un signe que leur conception de la discipline demande à être affinée. Les propriétés mathématiques qu'ils étudient ne constituent justement pas un corpus juridique, soumis aux aléas des époques, aux caprices des gouvernements ou aux singularités des régions, mais un ensemble cohérent, rationnel, intelligible, qui prétend à une validité universelle. En même temps, ils doivent prendre conscience que les savoirs se sont construits, qu'ils sont les fruits d'une longue et tumultueuse histoire, riche de méandres, de contradictions, d'avancées décisives. Les faire réfléchir au statut de la vérité, à l'importance heuristique de l'erreur, à l'exercice de la raison, les amènera sans doute à mieux opérer la distinction entre savoir et croyance (parole d'élève : *"Si j'ai bien compris, le savoir c'est à l'école et la croyance c'est à la maison"*), et, par suite, à moins les voir comme d'irréductibles adversaires s'opposant pour un même territoire. Et cela les conduira peut-être à approfondir leur rapport à la religion, qu'ils soient croyants ou non, à considérer qu'en ce domaine aussi l'usage de la raison et le débat peuvent être sources d'enrichissement et agents de consolidation.

Mais pour pratiquer une pédagogie qui laisse le temps à la raison de s'exercer et aux questionnements légitimes de s'exprimer, il faut que les programmes gardent des proportions adaptées. Car face à la démesure de certains d'entre eux, la tentation est grande de faire du cours une séance de catéchisme à l'ancienne, où le savoir se trouve asséné comme une vérité à admettre en bloc, dont les déclinaisons scolaires deviennent des exercices de piété calibrés destinés à se concilier les bonnes grâces du professeur, grand prêtre d'une science sans vertu et sans âme.

Philippe Leroux
Île-de-France

La laïcité vécue dans un lycée professionnel

En retraite depuis deux ans, j'ai tenu à faire relire ce document à des collègues encore en activité. Ce lycée professionnel, dans lequel j'ai exercé de 1985 à 2010 comporte des sections de type "services" (sociaux, commerciaux, restauration, hygiène et propreté). Les élèves viennent principalement de quartiers pauvres (taux de chômage des jeunes jusqu'à 50 %) et d'une extrême diversité d'origine.

Cette approche des vécus relatifs à la laïcité se fera en deux parties : ceux touchant la vie de l'établissement, et ceux concernant la pratique de la classe.

Vie de l'établissement

Un observateur extérieur pourrait par exemple utiliser les débats et décisions relatifs à la restauration scolaire, restée intégralement sous la responsabilité de l'établissement. Nous sommes passés en vingt ans, de menus où une alternative au porc était proposée aux élèves, à des plats à choisir dans un self (pas de viande hallal, mais toujours autre chose que de la viande). Il y a eu des avancées, des reculs à cause des difficultés d'organisation, des blocages devant les exigences des élèves mais l'idée que manger ensemble faisait partie de l'éducation au vivre-ensemble est restée en filigrane des choix successifs. La dynamique était que **le service à assurer pour des élèves qui parfois n'avaient que ce repas d'équilibré dans la journée était essentiel.** Parmi les tâtonnements abandonnés, des repas "musulmans" qui échouaient au faciès sur certains plateaux du fait de l'autorité de ceux qui servaient, ou de ceux qui surveillaient la cantine. La solution finalement choisie demande une bonne organisation et des moyens humains et financiers. Cette évolution a été menée en parallèle avec un désengagement : le souci d'une alimentation collective équilibrée a conduit à se dégager d'une marque bien connue de soda qui offrait initialement une "fontaine" en libre service de boissons sucrées (au moins huit ans de discussion en Conseil d'Administration).

Où s'abordent ces questions du vivre-ensemble ?

D'abord dans le Conseil de vie lycéenne formé des délégués élèves, puis ensuite lors de formations des délégués. C'est un lieu fort d'expression des attentes des élèves, c'est un lieu où chacun apprend à compter avec l'autre.

Pendant sept ans, dans les années 2000 — mais le temps en est révolu— une semaine par an le LP fonctionnait sur d'autres bases : l'organisation d'un forum. Ces temps d'échange, de travaux collectifs entre sections différentes et d'interventions de personnes hors cadre scolaire, dont des chercheurs, ont beaucoup fait pour les prises de conscience. Les thèmes des forums ("Justice", "Nos identités culturelles", "Nos solidarités", "Nos Marseille"...) indiquent comment ils pouvaient contribuer à faire avancer l'idée de **règles d'organisation du vivre-ensemble dans une société démocratique.**

La présence dans cet établissement d'une classe de primo-arrivants, l'obligation pour les élèves de se constituer une attitude par rapport à ces nouveaux venus, et la présence d'une UPI* (maintenant ULIS) de jeunes en difficultés cognitives ont obligé à des changements de mentalité de la part des élèves. L'institution ne pouvait ac-

cepter des injures comme “clando” ou “débile”, c'est-à-dire l'écrasement du dernier arrivé, du plus faible. Évidemment cette protection prend du sens par rapport à celui qui est arrivé d'une migration antérieure, ou éprouve lui-même des difficultés cognitives. Par là l'institution favorise la construction de la notion de **respect dû à l'individu**, et à sa liberté de conscience et d'action.

Très récemment, dans un cadre d'ateliers personnalisés, une proposition était de *“prendre conscience de ce que l'on est, ce que l'on fait, de ce que l'on pense en abordant quelques concepts philosophiques”*.

Les cours et les relations interpersonnelles

Travailler ensemble, en classe, pour des élèves si différents par leurs cultures ethniques, religieuses, politiques conduit inévitablement à adopter des règles différentes de celles du clan ou de la bande. Tout se joue en même temps sur des détails et sur le fond : le respect des élèves les plus en difficulté, de leurs idées est lié bien sûr aux règles de fonctionnement, d'écoute et de collaboration de la classe. Être différents ensemble se vit et s'apprend au quotidien.

Le contenu de l'enseignement lui aussi provoque au débat et à l'argumentation sur des questions aussi variées que la sexualité, l'égalité homme-femme, l'histoire du colonialisme, l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et de la Shoah, l'histoire du sionisme et de la Palestine, la genèse de la matière et de l'univers, et cela dans des matières aussi différentes que l'éducation civique, juridique et sociale, l'histoire, les sciences physiques. La distinction entre *croyances* et *connaissances qui s'efforcent d'être rationnelles* permet à chacun de prendre du recul, d'avoir de l'esprit critique, ce qui le rend à même de pouvoir communiquer avec l'autre, et est perçu comme un grand avantage. Certains moments peuvent être très tendus : je me souviens des refus formulés par une minorité d'élèves, au sujet de la minute de silence organisée en mémoire des victimes du 11 septembre 2001 : *“Monsieur, on ne fait jamais mémoire des victimes palestiniennes”*.

Enfin, certaines matières professionnelles des Bacs professionnels des secteurs sanitaires et sociaux, en particulier, le Bac *Accompagnement, soins et services à la personne*, abordent des questions comme l'élaboration du projet individualisé relatif à une personne dépendante avec *“l'analyse de sa situation (ses besoins, ses potentialités, ses projets, ses habitudes de vie, ses désirs, la place de sa famille, de l'entourage…)”*. Pour cela les élèves doivent s'approprier les notions d'autonomie de la personne et de respect qui lui est dû.

Enfin, il y a toutes les paroles échangées un peu gratuitement, comme des confidences entre les élèves et les enseignants. Je me rappelle un élève de CAP me disant à la sortie du cours, un soir de ramadan, après la sortie de tous les autres élèves : *“Monsieur, aujourd'hui j'ai fait le carême ; c'est beau l'islam”*. Maître mot : le respect qui répond à la confiance.

La pratique de la laïcité au quotidien est certainement la meilleure manière de permettre aux élèves d'acquérir autonomie et liberté, d'empêcher que la violence due aux situations sociales ne les submerge, enfin de permettre un vivre-ensemble. Les personnels, d'origines très diverses, et cela depuis longtemps dans notre établissement, se sont souvent appropriés, au moins dans les équipes pédagogiques, des pratiques de débat et de respect dans la mise en place de projets. C'est une condition indispensable pour que les élèves perçoivent l'intérêt de la laïcité comme une règle de base d'une école pour tous.

Jean Kayser
Bouches-du-Rhône

** UPI : Unité Pédagogique d'Intégration*
ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire.

À l'école maternelle

Les jeunes enfants font d'office la référence avec ce qui se passe dans le monde d'aujourd'hui.

Je leur dis *“Quand tu seras plus grand, tu pourras décider”.*

L'intérêt de l'école est qu'on peut parler de tout.

Il est important de développer une confiance dans l'institution école.

Les entrées et sorties permettent aussi de rencontrer des parents et de discuter avec eux.

Monique
Île-de-France

Une morale dite laïque

Je ne souhaite pas dans cet article entrer dans un débat autour de l'idée de "morale laïque", ni autour de l'enseignement de la dite morale à l'école, mais apporter mes réflexions sur le sujet. Formateur, extérieur à l'Éducation Nationale, j'interviens en formation initiale et continue un peu partout sur le territoire, pour travailler avec les personnels les questions de relations et de vivre-ensemble.

La morale à l'école : de quoi s'agit-il ?

Le Ministre de l'Éducation annonçait début septembre *"l'enseignement de la morale laïque doit être harmonisé pour enseigner aux enfants les principes et comportements du vivre-ensemble…*[1]". Les contenus de cette proposition (problématiques, objectifs.) faisaient immédiatement couler beaucoup d'encre et les réactions, favorables ou non, ont été nombreuses. Celles lues dans la presse ou sur le web et provenant d'universitaires (philosophes, sociologues…) m'ont paru plutôt vives et argumentées. Ce débat d'idées théoriques m'a paru intéressant sur le fond, mais manquant d'appui concret. Or les enseignants à l'école, au collège, au lycée transmettent au quotidien une morale aux enfants / adolescents / élèves. Il s'agit plus précisément d'une éthique, c'est-à-dire d'un art ou d'une manière de vivre les uns avec les autres dans les établissements en conformité avec des principes, des valeurs, des règles et des manières d'être.

Difficile de faire consensus sur la question

Dans le débat de ce début d'année scolaire, il est évident que les termes de morale, morale universelle, morale laïque… renvoient chacun à des représentations mentales, sociales et morales différentes. Les uns remettent en cause la notion d'universalité de la morale et de légitimité de la seule morale laïque au regard de la multiplicité des morales philosophiques ou confessionnelles. Ils refusent l'enseignement d'une morale qui s'imposerait "d'en haut" à tous les enfants ou adolescents scolarisés. D'autres s'intéressent plus aux objectifs de cet enseignement, dont celui d'être au service du vivre-ensemble. Ils ont une conception horizontale de la morale (séparée de ses composantes religieuses verticales). Ils se préoccupent de chercher et de trouver *"le fondement partagé de la morale, sans porter atteinte aux morales convictionnelles de chacun".*

Au cœur de ces différences, qu'est-ce qui est en jeu ?

Pour certains, l'enseignement de la morale à l'école a des relents de pétainisme. Il signe l'intrusion de l'État dans la sphère privée. Il renvoie à la séparation de l'école et de la famille : clivage que certains personnels scolaires voudraient bien réinstaurer aujourd'hui. Ces représentations ont, à mon sens, des effets désastreux au niveau des collectivités locales et des établissements scolaires. J'interviens assez régulièrement à la demande de municipalités, de centres sociaux sur des actes d'incivilités, de vandalisme, d'agressivité, de conflits qui ont lieu sur un territoire, dans un espace public. Lorsque nous abordons la question du "savoir-vivre" les uns avec les autres (savoir-vivre qui s'appuie sur la mise en pratique d'usages, de règles communes et de valeurs partagées) j'entends encore très régulièrement des élus énoncer avec vigueur : *"nous ne pouvons pas agir sur ce terrain ; ça me fait penser à Pétain. C'est de l'intrusion dans la sphère privée ; ça relève de la famille…"* Or, le vécu quotidien, y compris au sein d'établissements scolaires, met en évidence que la socialisation, c'est-à-dire la transmission des codes, représentations, normes de jugements, attitudes, conduites en vigueur dans un groupe social n'est plus effectuée par la famille : *"c'est le rôle de l'école"* disent les parents interrogés sur cette question.

La morale peut-elle s'enseigner ?

Sûrement pas *"comme on enseigne une règle de grammaire"* dit Jean Baubérot dans *Le Parisien* du 1er septembre 2012. Et par voie de conséquence, elle ne peut guère s'imposer comme un savoir universitaire. Ne s'agit-il pas d'aider les enfants d'une part à découvrir certains principes, certaines valeurs, certains symboles, certaines idées et d'autre part à apprendre à penser, à organiser à l'intérieur d'eux-mêmes les notions ainsi découvertes ? Les ateliers philosophiques proposés dès la maternelle aux très jeunes enfants[2], n'ont-ils pas par exemple cette fonction ?

Jean Baubérot compare la morale laïque à une *"morale trouée"* dans laquelle il y aurait de la place pour les convictions de chacun.

Pour ma part je préfère l'image de la fraction à celle du tissu : le dénominateur représente les valeurs partagées (ou concepts de morale universelle) et le numérateur représente les convictions propres à un groupe donné ou à un individu (morale convictionnelle). Il s'agit d'un équilibre à trouver ici entre morale et éthique. Équilibre qui se cherche aussi, y compris dans le cadre scolaire, entre l'adaptation au groupe (à travers le sentiment d'appartenance qui permet de dire NOUS) et la nécessité de se sentir accepté en tant qu'individu (pouvoir dire JE est essentiel pour ne pas perdre son identité).

Mais pour réaliser ce travail de transmission et qu'il soit bénéfique à tous dans l'espace scolaire, certains préalables doivent être acquis ; préalables auxquels nous ne pensons pas, tant il nous semble évident qu'ils sont présents en chacun ; mais leur absence est source de multiples malentendus entre enseignants et élèves.

Le premier préalable concerne l'accès à la parole. Il faut être né à la parole (qui ne se confond pas avec le langage) pour se laisser toucher, interpeller, déloger de son monde imaginaire et entrer dans le monde du symbole, des idées, des valeurs. Pour être entendue, la morale, comme la loi doit *"parler au cœur de celui qui désire l'entendre et la mettre en pratique*[3]*"*.

Le deuxième préalable concerne la reconnaissance de l'autre. Si autrui n'est pas reconnu comme un être humain comme soi et comme un autre différent de soi, la question d'une morale partagée, d'une éthique personnelle pour vivre avec lui ne se pose pas car, soit l'autre n'existe pas, soit il est une chose dont on se sert et que l'on domine.

Le troisième préalable concerne l'élaboration d'un *"regard apaisé sur la loi"*. Construire une juste distance à l'égard de la loi (ni trop près dans l'obéissance infantile, ni trop loin dans l'indifférence perverse) facilite l'adhésion à un système de valeurs ou à des principes, développe le sens de la responsabilité ainsi que le désir de mettre en pratique les attitudes et conduites conformes à ces principes.

Que dire au sujet de la mise en pratique de l'enseignement de la morale laïque à l'école ?

Dans les établissements scolaires où j'anime des formations, des groupes d'échanges, je constate qu'une *"réforme"* imposée par le haut rencontre souvent localement de fortes résistances. Ces résistances seront plus fortes dans les établissements où les personnels mènent des activités innovantes sous le regard indifférent de leur hiérarchie. Dans ce cas, les personnels répondent *"en miroir"* à leur institution : au manque d'intérêt de l'un répond le désintérêt de l'autre.

Je constate aussi que de nombreux enseignants font localement un vrai travail de transmission de valeurs auprès de leurs élèves, dans le quotidien de la journée de classe. Il s'agit d'acquérir, au jour le jour et au contact des autres, des manières d'être et de faire qui correspondent aux notions de *"bien"*, de *"juste"*, de *"bon"*... Ces manières d'être et de faire sont mises en œuvre par les personnels eux-mêmes, entre eux et à l'égard des élèves et de leurs familles. Elles se nomment : attention et intérêt porté à chacun, respect de ce qu'il est, valorisation et soutien, aide à l'adaptation, clarté des attentes et du cadre proposé...

Elles se manifestent dans l'accueil du matin, lorsque le professionnel de permanence à l'entrée de l'établissement, salue chaque arrivant, jeune et moins jeune et se montre disponible à ceux qui se mettent en position de demande à son égard. Elles se manifestent aussi dans l'intérêt porté à l'enfant/adolescent dans sa globalité d'être humain et pas seulement dans son identité d'élève ; regard global qui ne désespère jamais d'un enfant, lorsqu'il est un élève difficile ou en difficulté. Elles se manifestent encore dans la confiance accordée à l'enfant qui est amené, dans le cadre du conseil d'élèves, à donner son avis sur telle ou telle activité, tel ou tel mode de fonctionnement. Elles se manifestent enfin dans l'attitude respectueuse de l'enseignant qui face à l'élève, fait ce qu'il dit, dit ce qu'il fait, explicite ses actions pédagogiques, ses objectifs, ses attentes...

Et la transmission d'une éthique de vie se fait aussi dans le cadre d'actions spécifiques qui se déroulent à l'école ou au collège et sont portées par des personnels volontaires : construire la charte de la classe, préparer une exposition sur les différentes cultures présentes dans l'établissement, former des élèves à la médiation par les pairs ou aux soins de premiers secours ou aux règles de sécurité...

Édith Tartar Goddet
Psychosociologue
Présidente de l'association protestante pour l'éducation et l'enseignement / ap2e

1/ Le Parisien*, 01/09/12.*
2/ Je pense ici aux travaux menés par Michel Tozzi, professeur de philosophie, formant les enseignants de l'école pré élémentaire à l'animation d'ateliers philosophiques.
3/ Denis Vasse dans Un parmi d'autres*, éditions du Seuil.*

Laïcité et école

L'article suivant est issu d'une intervention beaucoup plus complète de Philippe Gaudin publiée sur le site de CdEP. Pour un choix de facilité de lecture, vous trouverez ci-dessous un condensé de la deuxième partie qui concernait plus particulièrement l'école. Et vous pourrez lire un deuxième extrait plus centré sur la société en page 32.

Pour bien des raisons qui tiennent à l'histoire, et à la façon dont fut instaurée la laïcité en France, faire entrer l'enseignement du fait religieux à l'École (c'est-à-dire dans ce qui est censé donner une âme à l'État républicain), même sous cette forme – ô combien distanciée vis-à-vis de son objet par le travail de la connaissance – peut troubler, compte tenu de la crise d'identité dans laquelle se trouve actuellement la France.

Un cas particulier : le fait religieux en Alsace-Moselle

Il est bien connu que ces trois départements (Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle) n'étaient pas français mais allemands entre 1871 et 1918. C'est pourquoi la fameuse loi dite de séparation des Églises et de l'État de 1905 n'y fut pas appliquée à l'époque. Le régime des cultes antérieur y fut donc maintenu, précisé par divers avis, lois et décrets de 1924, 1925, puis 1944, et enfin une décision du Conseil d'État du 6 avril 2002 maintient cette législation spéciale. Les sondages d'opinion montrent par ailleurs que les populations concernées restent très majoritairement attachées à cette situation particulière. Concrètement, les ministres de quatre cultes (catholique, protestant luthérien, protestant calviniste, israélite) sont rémunérés par l'État. Il existe un enseignement religieux correspondant à ces quatre cultes dans les établissements publics d'enseignement, et les cultes en général (et pas seulement les quatre mentionnés plus haut) peuvent bénéficier des subventions publiques.

À ce titre, l'enseignement religieux qui existe effectivement dans ces trois départements, s'il est proposé, n'est pas pour autant obligatoire. En effet les parents ou les élèves majeurs peuvent choisir en début d'année de suivre les cours organisés par tel ou tel des quatre cultes historiques ou de n'en suivre aucun. Il convient de noter que le taux de fréquentation de ces cours décroît au fur et à mesure que l'on passe du primaire au collège, puis enfin au lycée, selon la dernière étude menée par le rectorat de l'académie de Strasbourg (pour la seule Alsace donc) en 1997 : 81% pour le primaire, 49% pour le collège et 10% pour le lycée. Enfin, les pratiques de terrain sont sans doute éloignées de l'image que l'on se fait habituellement d'un enseignement confessionnel : les initiatives interconfessionnelles sont courantes et les cours ont parfois une dimension de *"culture religieuse"*, ils sont l'occasion de "débats" très différents d'une sorte de catéchèse dogmatique.

Fait religieux et vie scolaire

L'évolution récente du cadre juridique permet de concilier le principe de laïcité et celui de liberté de conscience et d'expression. Du point de vue du fait religieux, si l'École publique est laïque pour ses locaux, ses programmes, son personnel, il n'en reste pas moins que la liberté de conscience et d'expression est garantie dans la vie des établissements scolaires, à condition, bien sûr, de rester dans le cadre de la loi et, en l'occurrence, du principe même de laïcité. Il faut donc décrire le cadre juridique grâce auquel la présence du fait religieux à l'École est en quelque sorte régulée. Ce cadre vise à aménager le conflit toujours possible entre deux principes constitutionnels : *celui de la liberté de conscience et d'expression* et *celui de laïcité*.

La liberté de conscience et d'expression trouve sa première expression dans l'existence d'aumôneries au sein des établissements scolaires. Elle découle de l'idée que la liberté de culte doit pouvoir être garantie pour les usagers de services publics clos (hôpital, internat scolaire, prison), liberté précisée dans l'article 2 de la loi de 1905. Le Conseil d'État a jugé (28 janvier 1955) que *"...le Ministre de l'Éducation Nationale est légalement tenu de créer un service d'aumônerie dans les établissements où il est établi que cette institution est nécessaire au libre exercice de leur culte par les élèves..."*. Une circulaire de 1988 précise qu'une aumônerie est ouverte dans un établissement secondaire quand les parents le demandent, de droit quand il y a un internat et sur décision du recteur dans les autres cas. De fait, et cela est symptomatique de la pratique de la laïcité en France naturellement marquée par le poids

de l'histoire et les réalités sociologiques, il n'y a dans les établissements scolaires français que des aumôneries catholiques.

Pour les agents, le grand principe à respecter est celui de neutralité à l'égard de toutes les opinions politiques et croyances religieuses pour respecter les convictions et croyances de tous les usagers. En 1937, le ministre Jean Zay demande aux chefs d'établissement de *"maintenir l'enseignement public de tous les degrés à l'abri des propagandes politiques. Il va de soi que les mêmes prescriptions s'appliquent aux propagandes confessionnelles. L'enseignement public est laïque. Aucune forme de prosélytisme ne saurait être admise dans les établissements. Je vous demande d'y veiller avec fermeté et sans défaillance"*. Un avis du 3 mai 2000 précise que l'agent, qu'il soit en contact avec le public ou non, ne peut porter de signes religieux, quels qu'ils soient, sous peine de sanctions disciplinaires. Par contre, la liberté de conscience de l'agent est assurée, il ne peut être *discriminé* en raison de ses convictions politiques et religieuses et il peut librement s'exprimer *en dehors* de son service dans les limites de son devoir de réserve.

Pour ce qui concerne les élèves, la situation est différente et a connu une évolution récente à la suite du débat qui fit grand bruit sur les fameux *"signes religieux ostensibles"* que les élèves seraient autorisés ou non à porter. Il est évident que les usagers ne sont pas les agents de l'État et ne sont pas tenus par principe au même devoir de neutralité. À partir des années 70, la tendance est au libéralisme pour la vie des élèves, confirmée par l'article 10 de la loi d'orientation de 1989 : *"dans les collèges et les lycées, les élèves disposent, dans le respect du pluralisme et du principe de neutralité, de la liberté d'information et de la liberté d'expression"*.

Vers la fin des années 1980, des jeunes filles commencèrent à porter en classe un foulard au nom d'une certaine conception de l'islam, ce qui était une situation tout à fait nouvelle dans le paysage scolaire français. En 1989, le Conseil d'État, consulté à ce sujet, reconnut aux élèves *"le droit d'exprimer et de manifester leurs croyances religieuses à l'intérieur des établissements scolaires"* (si cela ne portait pas atteinte aux activités d'enseignement, au contenu des programmes et à l'obligation d'assiduité) et affirma que l'interdiction du port d'un signe religieux était illégale. La **Commission pour l'application du principe de laïcité dans la République** proposa en 2003 d'interdire dans les écoles et lycées publics *"le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse"*. La loi du 15 mars 2004 consacre cette interdiction et montre que désormais le principe de laïcité s'applique aux élèves d'une manière plus claire. La Cour Européenne des Droits de l'Homme n'a pas fait obstacle à une telle interdiction. La circulaire du 18 mai 2005 précise que ces signes sont ceux *"dont le port conduit à se faire immédiatement reconnaître par son appartenance religieuse tels que le voile islamique, quel que soit le nom qu'on lui donne, la kippa ou une croix de dimension manifestement excessive"*. L'interdiction vaut pour toutes les activités scolaires, même lorsqu'elles ont lieu en dehors de l'enceinte des établissements. En revanche, l'appliquer aux parents d'élèves (présents lors des conseils d'administration des établissements, des conseils de classe ou des sorties scolaires) serait une interprétation abusive. On voit donc comment, dans la vie scolaire, liberté d'expression et laïcité se sont façonnées mutuellement.

La laïcité "vécue" à l'école

Il reste à réfléchir sur la laïcité scolaire *"vécue"*, sur la manière de mettre en œuvre les principes. Là encore, il convient de trouver un équilibre entre *fermeté* absolue sur l'essentiel et sens de *l'accommodement raisonnable* pour rendre la vie scolaire harmonieuse pour tous.

Il est essentiel de rappeler que l'École n'est pas un endroit où tout se *négocie*, où tout point de vue est de droit valable pourvu qu'un groupe de pression se mette à son service, où les élèves et les parents se permettent de juger de ce qui est convenable ou pas (dans les programmes, les sorties), où l'on peut se dispenser de certaines matières, déroger à l'obligation d'assiduité, ou remettre en cause la mixité filles-garçons. La souveraineté appartient à la nation et à la loi qu'elle se donne, et non à une Révélation dont telle ou telle religion serait dépositaire. **La laïcité**

n'est pas la tolérance, elle est *ce qui permet la tolérance* ; la liberté de conscience n'est pas la liberté d'exprimer n'importe quoi, elle est ce au nom de quoi la liberté d'expression doit être encadrée.

Intellectuellement, le socle de tout projet scolaire digne de ce nom repose sur la *distinction* entre savoir et croyance. Remettre en cause cette distinction revient à vouloir fermer les écoles. Toutefois, la science est un processus complexe qui ne cesse de corriger ou d'infirmer ses propres représentations : l'histoire des sciences nous apprend à quel point elles sont dépendantes de points de vue métaphysiques et même idéologiques. Inversement, la culture générale nous apprend à quel point les grandes religions ont contribué en profondeur au développement du savoir et des établissements d'enseignement. L'un des enjeux de l'enseignement du fait religieux est de faire comprendre que l'opposition *croyance/savoir* ne recoupe pas celle entre *religion et science.*

Pour revenir à des considérations plus pratiques concernant la vie scolaire, l'affirmation identitaire des élèves ne constitue pas *en soi* une dérive communautariste et il faut reconnaître que la très faible mixité socioculturelle de certains de nos établissements est un fait qui est *plus subi que voulu.* L'autorisation d'absence pour fêtes religieuses, servir des repas qui puissent convenir à tous sans pour autant devoir se conformer à une norme religieuse, tout cela fait partie, dans la mesure du possible, des accommodements raisonnables qui sont souhaitables.

Faut-il enseigner la laïcité à l'École ?

Les élèves rencontrent explicitement la laïcité dans leurs programmes scolaires au moins une fois en ECJS (Éducation Civique Juridique et Sociale), en classe de 3e. Selon le document d'accompagnement du Ministère, les objectifs de cet enseignement consistent à :

• montrer la relation de la laïcité avec la philosophie des Lumières, la Révolution française, la IIIe République et la Constitution de 1946,

• définir la séparation du politique et du religieux, la neutralité de l'État, dans les grands domaines de la vie publique et particulièrement dans le système éducatif,

• souligner la valeur éthique de la laïcité et la place de la "morale laïque" dans l'éducation et dans la vie publique,

• montrer la diversité des solutions apportées par la laïcité pour respecter les libertés de conscience, de conviction et de culte, d'expression et d'opinion, au nom du pluralisme démocratique.

Les élèves peuvent aussi rencontrer le thème de la laïcité en histoire, en lettres, en philosophie. La laïcité est en fait *l'élément même* de l'École (dans la vie des établissements, ou dans l'apprentissage de la connaissance indépendamment de toute perspective confessionnelle). En ce sens, la laïcité y est partout et nulle part. Son apprentissage se confond avec celui de la vie scolaire et celui des savoirs enseignés. Un enseignement *spécifique* pour les élèves ne se justifie donc pas, mais il faut sans cesse rappeler l'importance de la laïcité à chaque fois que les programmes des différentes disciplines en donnent l'occasion.

En revanche, les personnels de l'Éducation nationale au contact des élèves devraient avoir une formation *initiale* et *continue* sur ce sujet. C'est d'abord une nécessité déontologique liée au statut de fonctionnaire, c'est ensuite une nécessité *pédagogique* de connaître les racines philosophiques et historiques de la laïcité en France. Cela suppose de connaître les fondements juridiques de la laïcité en général, et de la laïcité scolaire en particulier, et les fondements philosophiques de la laïcité, sa légitimité rationnelle. Une approche historique permet de mieux comprendre la spécificité française, une approche sociologique contribue à la rendre plus intelligible. Cet enseignement doit avoir lieu dans les IUFM (pour les élèves-professeurs en 2e année de formation initiale) et dans le cadre des Plans Académiques de Formation pour la formation continue ; d'ailleurs, l'IESR (Institut Européen en Sciences des Religions) conçoit et met en œuvre des formations sur le fait religieux dans ces deux cadres.

Le développement de l'enseignement des faits religieux est assurément une victoire de cette idée et un bien pour l'École.

Philippe Gaudin
Institut Européen en Sciences des Religions

En ouvrant ce dossier par des témoins acteurs dans le monde sécularisé et divers qui est le nôtre, nous voulons dire qu'être attentifs aux réalités d'aujourd'hui est essentiel à une bonne réflexion sur la laïcité. C'est aussi une référence au concile Vatican II, qu'il nous faut revisiter. C'est également donner à notre vie de foi toute sa dimension d'incarnation.

Aumônier en hôpital public

On peut trouver sur le site www.hopital.fr *ces quelques directives officielles* : l'hôpital public est un espace laïque. Pour autant, la charte de la personne hospitalisée de 1995 le dit bien : *La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées*. La laïcité à la française ne conduit pas au déni de toute croyance religieuse : *Tout établissement de santé doit respecter les croyances et les convictions des personnes accueillies*. Un patient doit pouvoir, *dans la mesure du possible*, suivre les préceptes de sa religion...

Le culte

Tous les hôpitaux doivent disposer d'une équipe d'aumôniers pluriconfessionnelle avec des représentants du culte, rémunérés **selon la circulaire de 2006 relative aux aumôniers des établissements relevant du livre IX du code de la santé publique** : *Ce sont les aumôniers qui ont la charge d'assurer, dans ces établissements, le service du culte auquel ils appartiennent et d'assister les patients qui en font la demande par eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leur famille, ou ceux qui, lors de leur admission, ont souhaité déclarer appartenir à tel ou tel culte*.

Cette fonction peut être assurée, de façon permanente ou temporaire, soit par des aumôniers rémunérés recrutés en qualité de contractuels, soit par des aumôniers bénévoles.

La circulaire affirme aussi que, dans les établissements de santé, *il est possible de prévoir une* ***salle polyvalente****, partagée entre les différentes aumôneries, dès lors qu'il y a un accord entre les aumôniers de différents cultes.*

Et dans la **pratique** ? Si les équipes d'aumôniers doivent normalement être pluriconfessionnelles ou s'adapter à la population reçue, il peut arriver qu'il y ait une prédominance de la religion catholique pour des raisons d'héritage culturel. Parfois, seuls les pratiquants catholiques ont une salle de culte (chapelle, oratoire) ; parfois, seuls les aumôniers catholiques sont rémunérés.

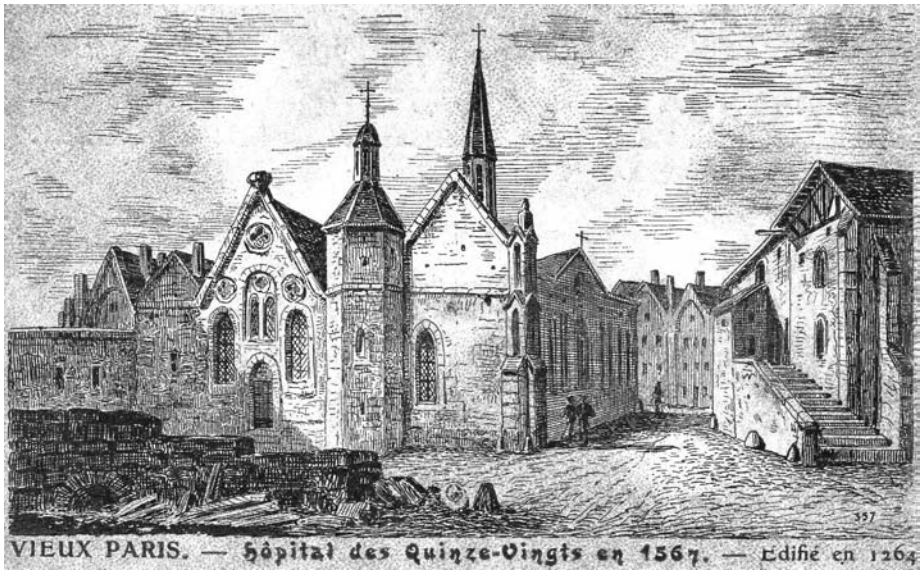

En tout cas, la présence des aumôneries doit être clairement signalée dans le livret d'accueil de l'hôpital. Dans certains établissements, on retrouve même ces informations sur les panneaux d'affichage des différents services…

Le personnel doit répondre aux patients et à leurs proches sur un plan professionnel (et non par rapport à des convictions personnelles) ou orienter vers les aumôniers et autres référents religieux.

La fonction d'aumônier d'hôpital public est donc réglementée, au nom de la laïcité, qui garantit la liberté de religion.

Mon expérience

Je suis arrivé comme aumônier en 1989 dans un hôpital psychiatrique, ou "centre de santé mentale". Nous formions une équipe, avec une religieuse et quelques bénévoles. Je ne m'attendais pas à être bien reçu par le personnel soignant. J'ai donc fait une lettre aux huit services du "centre hospitalier spécialisé" (appellation de l'époque), en leur demandant de me recevoir dans leur service, pour que je comprenne leur action et rencontre les malades. Cela s'est fait. À partir de là, j'ai été reçu en "partenaire" reconnu ; et j'espère que les malades en étaient plus libres pour faire leur demande.

Dans mon esprit, la demande des personnes en soin était souveraine. Ils n'étaient pas que des malades. Il ne s'agissait pas non plus d'une faveur faite à l'Église catholique (seule aumônerie présente), mais d'un droit des patients. Nous avons diffusé un livret donnant les adresses à contacter pour les autres cultes.

D'autre part, l'hôpital public de santé mentale accueillant toute personne venant d'un secteur "géo-démographique" donné, j'adhérais facilement, en tant que chrétien, à une attitude de respect pour cette institution. Comme partout, il y a des variations dans la qualité du service. Mais dans ce domaine de grande douleur et de confusion, ce service public apportait un certain soin, assuré à tous.

Il y a encore un volet dans cette fonction tourné vers l'Église. En participant, par exemple, à des rencontres d'information de chrétiens inquiets de voir arriver un lieu de consultation psychiatrique dans leur quartier. *Mais nos maisons vont perdre de la valeur* ou bien *Pourquoi nous amener des malades ici ?* Réponse : *Mais ils viennent de ce quartier*. Ou encore, pour faire comprendre la diversité et la profondeur des troubles psychiques, on dit à des chrétiens que c'est la volonté et le jugement qui sont atteints dans la personne ; il ne suffit donc pas de dire : "Reprends-toi, fais un effort…" Les maladies mentales remettent si profondément en cause les fondements — y compris dans la croyance — que les aumôniers envoyés par l'Église doivent aussi écouter les professionnels sur ce sujet si sensible.

Noël Brosseau
Aumônier CdEP
à Angers

L'aumônerie hospitalière est le plus souvent, de nos jours, confiée à des laïcs envoyés par l'évêque, avec les avantages et les inconvénients que cela comporte… Au terme d'aumônier laïc je préfère celui de "visiteur de malades" (cf. *J'étais malade et vous m'avez visité,* Mt 25, 36), étant entendu que je me présente au nom de l'équipe d'aumônerie.

Médecin généraliste fraîchement retraité, j'avais tout naturellement "choisi" ce service d'Église. Je suis arrivé dans cette équipe au moment où elle s'est ouverte aux laïcs : l'évêque a écrit au directeur de l'hôpital pour présenter l'équipe de laïcs prenant la suite d'un prêtre, qui était auparavant l'unique aumônier en titre de l'hôpital.

Seul professionnel de santé du groupe, je fus affecté au service de cardiologie de l'hôpital, jugé plus technique (douze lits de cardiologie, quatre lits de réanimation) avec sa batterie d'électrocardiogrammes en continu et ses multiples alarmes. J'y suis allé une fois par semaine, toute la matinée, pendant dix ans. Autre avantage pour moi : je connaissais le personnel hospitalier et réciproquement.

Que dire de cette expérience ?

Le mot "diversité" est celui qui me vient spontanément à l'esprit, devant la disparité de situations, de maladies, d'âges, de cultures et de positionnements par rapport à la

Aumônier laïc hospitalier

foi… j'en passe et des meilleures. Devant cela, mieux vaut avoir "une petite bouche et une grande oreille", ne pas trop dire, et surtout écouter. Passer de chambre en chambre s'apparente à une douche écossaise, à un patchwork, car les situations les plus insolites se succèdent, certaines dramatiques, d'autres comiques, voire même cocasses.

• Que dire à cette paroissienne âgée, qui regrette "la messe en latin" (langue qu'elle ne maîtrise pourtant pas du tout) : "C'était si bien de dire Kyrie eleison !

- Mais madame, c'est du grec !

- Vous êtes sûr ?"

• Que faire devant un malade inconscient (en réanimation), sinon lui prendre la main, lui parler doucement et prier pour lui ?

• Que répondre à l'athée qui plaisante sur la foi ? Je lui dis : "Nous sommes tous les deux de sacrés parieurs ! Si Dieu existait ?

- Et si Dieu n'existait pas ?"

Et de lui expliquer le pari de Pascal.

• Comment répondre à ce malade, qui, mis en confiance, me raconte sa vie et m'avoue son homosexualité qu'il vit comme une épreuve ?

Il me dit : *"Comment me jugez-vous ?"* et je lui réponds : *"Le Christ a dit : Ne jugez pas, et vous ne serez pas jugés. Donc, je ne vous juge pas".*

• J'entre en réanimation, et (déformation professionnelle) je jette un coup d'œil sur un électro très perturbé qui défile en continu sur le scope. Après les présentations, le malade me lance mi-inquiet, mi-goguenard : *"Alors, qu'allez-vous m'annoncer ?"*

- "Vous avez un gros trouble du rythme et on vous perfuse pour cela. Tout doit normalement se rétablir en quelques heures. Sinon, on vous fera un choc électrique. De toute façon, vous serez bientôt guéri".

Et il me dit : *"Ben alors, quelle bonne nouvelle !*

- C'est justement le sens du mot Évangile !

- Ah oui ?"

Le statut d'aumônier laïc est ambigu. "Prêtre" ? Sûrement pas. Même pas "diacre". "Envoyé par l'Église", certainement. À mon corps défendant, beaucoup m'appellent "mon père". Et si on me demande la communion, je le fais bien volontiers, ayant sur moi quelques hosties dans une custode.

Certains malades apprécient de ne pas avoir affaire à un prêtre, mais à un simple laïc. Pour de multiples raisons… D'autres au contraire refusent quelquefois la communion apportée par un laïc et demandent qu'elle soit donnée par un prêtre : la seule fois où cela m'est arrivé, l'aumônier (prêtre) de l'équipe n'a pas apprécié ce type de réaction et le lui a gentiment fait savoir.

Comment éviter le mélange des genres ? Un jour une dame, remarquant ma chevalière, me dit tout de go : *"Ne seriez-vous pas l'évêque ?"* (rires). Quelle promotion pour un laïc lambda !

Dr J. Decrocq
Aumônier laïc hospitalier
Calais

Un lent cheminement

Interview de quatre chrétiens sur leurs liens avec les musulmans de la ville.

Doit-on parler de dialogue inter-religieux ou doit-on utiliser un autre vocable ?

En ce qui concerne notre expérience, je parlerais plus exactement de rencontres entre croyants plutôt que de dialogue interreligieux.

On pourrait parler de dialogue islamo-chrétien.

Compte tenu de nos échanges, je ne sais pas si le terme interreligieux est approprié. Peut-être est-il plus juste de parler d'interculturel à connotation religieuse.

Comment cela a-t-il commencé ?

À l'origine, c'est l'AMI (Association Maghrébine Interculturelle) qui, à l'occasion du ramadan, a lancé une invitation publique à venir écouter de la musique arabe, déguster des pâtisseries du pays et entendre une conférence, souvent intéressante. Nous avons répondu et il s'en est suivi des contacts sympathiques.

Puis nous avons été invités à l'inauguration de la mosquée et une très sincère estime a lié plusieurs d'entre nous... Plusieurs réunions, soit à la mosquée, soit à la paroisse Saint-Martin, nous ont permis d'échanger avec le souci d'établir un vivre-ensemble cordial et sincère.

Cela s'est mis en place avant que je n'arrive à Orly : au moment de la construction de la mosquée, il y a eu une volonté de se rencontrer pour favoriser le vivre-ensemble avec nos différences dans nos cités d'Orly/Choisy.

Quelles avancées avez-vous constatées ?

Le terrible tsunami de l'Océan Indien fut l'occasion de prier près les uns des autres. Les rapports sont devenus plus difficiles lorsque nous avons désavoué les profanations de cimetières et qu'à cette occasion nous avons demandé à nos amis de dénoncer certains faits extrémistes.

Une meilleure connaissance réciproque permet une entente cordiale et plus de paix entre nous.

Nous échangeons régulièrement des vœux à l'occasion de nos grandes fêtes.

Des réunions sont préparées par un petit groupe, avec le souci de les ouvrir plus largement aux communautés (repas commun, connaissance mutuelle de nos religions...). En décembre 2011, une réunion publique a rassemblé 130 personnes. Trois intervenants ont traité le thème : *En France, comment vivre ensemble avec des options philosophiques, religieuses différentes ?*

Nous avons toujours eu le souci d'annoncer nos initiatives dans le journal municipal et dans le journal catholique du secteur. Nous nous retrouvons aussi à l'occasion des manifestations communales.

Un premier fait positif : exister. Les rencontres, jamais évidentes, se sont poursuivies à intervalle irrégulier, mais sans jamais abandonner. Il y a eu une volonté commune de ne pas les

arrêter au premier obstacle. Il a fallu dépasser beaucoup de préjugés. Pour nous chrétiens, consentir à aller à un rythme moins soutenu que nous l'aurions souhaité pour faciliter la place donnée aux femmes, par exemple... Pour résumer, je dirai que c'est un long chemin pour s'apprivoiser, s'expliquer, passer des non-dits à la parole...

Nous sommes arrivés à une estime réciproque. Pour moi chrétien, la rencontre avec les musulmans me fait mesurer mon étrangeté, le chemin à faire dans l'humilité, la nécessaire volonté de ne pas me laisser emprisonner dans des préjugés, de regarder les personnes, l'avenir avec un parti pris d'espérance et de confiance.

Quelles difficultés rencontrées ?

À l'heure présente, les relations se sont un peu distendues mais nous venons de relancer nos échanges sachant que le contexte n'est pas simple : actions extrémistes, poussées des ultra-religieux à l'occasion des "Printemps arabes"... Mais je crois qu'il y a de la bonne volonté de part et d'autre. Espérons.

Pour moi, nous avons trop rarement pu aborder la place de l'Homme dans chacune de nos religions. Les musulmans sont plus fiers d'être musulmans que nous d'être chrétiens, en tout cas ils le montrent.

Le contexte politique français est aussi un problème.

Les difficultés ont été nombreuses : des visions contradictoires sur la laïcité, la liberté d'expression, la liberté religieuse, les discussions sur les "caricatures". Personnellement, je suis encore très loin d'être libre pour exprimer en vérité ce qui nous sépare sur tous ces points. Je sens que le chemin risque d'être très long pour se reconnaître avec toutes nos divergences.

Comment cela se poursuit-il ?

Nous ne laissons pas tomber. Parfois il se passe de longs mois sans rencontre. Nous essayons de multiplier les petits signes pour manifester nos liens même ténus : petit carton transmis pour fêter l'Aïd, transmission de notre journal du secteur pastoral *Rencontres*. L'une d'entre nous a le souci permanent qu'on ne perde pas de vue le fil de la continuité.

Propos recueillis par
Suzanne Cahen
Île-de-France

La liberté religieuse comme refus de domination

La déclaration du concile Vatican II sur la liberté religieuse, *Dignitatis humanae (DH)*, a pu apparaître comme un tournant majeur dans la doctrine de l'Église, même si, au cours des débats, le rapporteur de la commission conciliaire en charge de son élaboration, Mgr De Smedt, évêque de Bruges, s'est efforcé de montrer l'enseignement des papes allant dans ce sens, ce qui culmine dans l'encyclique *Pacem in terris* de Jean XXIII.

Dès le moment de la discussion conciliaire, Mgr Marcel Lefebvre s'élève contre le texte proposé. Il y voit un encouragement de l'indifférence religieuse si répandue dans la société. Pour beaucoup d'hommes, en effet, cette liberté, c'est le pouvoir de dire non à Dieu. Et même s'il reconnaît que le texte ne promeut pas cette position, puisqu'il affirme explicitement qu'il ne concerne pas les rapports de l'homme avec Dieu, mais seulement les relations des hommes entre eux, il estime que l'Église catholique favorise cette négation de Dieu. Renoncer en effet à la revendication d'une reconnaissance par l'État du catholicisme comme étant la "vraie" religion, c'est laisser entendre que, dans une société pluriconfessionnelle, toutes les religions se valent.

Pourtant, il convient de poser des distinctions. La déclaration conciliaire est bien éloignée de l'indifférenciation religieuse. En effet

le premier paragraphe contient une ferme profession de foi dans le christianisme comme "vraie religion" : *"Le Concile déclare que Dieu a lui-même fait connaître au genre humain la voie par laquelle, en le servant, les hommes peuvent obtenir le salut et parvenir à la béatitude. Cette unique vraie religion, nous croyons qu'elle subsiste dans l'Église catholique et apostolique. [...] Tous les hommes, d'autre part, sont tenus de chercher la vérité, surtout en ce qui concerne Dieu et son Église ; et, quand ils l'ont connue, de l'embrasser et de lui être fidèles".*

Ici, nous sommes dans l'ordre de la foi, dans l'ordre de la relation entre l'homme et Dieu. Mais, si l'on se place dans celui des rapports sociaux, la déclaration vient affirmer la nécessité d'affirmer la liberté religieuse, qu'elle fonde sur la conscience de la dignité de l'homme. Cette liberté est définie comme une absence de contrainte. *"Cette liberté consiste en ce que tous les hommes doivent être soustraits à toute contrainte de la part tant des individus que des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience ni empêché d'agir, dans de justes limites, selon sa conscience, en privé comme en public, seul ou associé à d'autres"* (*DH*2).

Il est important de noter ici que, puisqu'elle est fondée sur la dignité humaine, la liberté religieuse doit être reconnue à tout homme, même si celui-ci ne satisfait pas à cette obligation intérieure de rechercher la vérité religieuse. *"Le droit à cette immunité persiste en ceux-là même qui ne satisfont pas à l'obligation de chercher la vérité et d'y adhérer ; son exercice ne peut être entravé, dès lors que demeure sauf un ordre public juste"* (*DH*2).

Si cette doctrine a été bien accueillie par les évêques états-uniens qui la percevaient comme étant en conformité avec l'esprit de leur nation, reconnaissant la place des religions mais, tout autant, l'incompétence de l'État en matière religieuse, si elle a été également très bien reçue par les évêques et les fidèles d'Europe de l'Est aspirant à une vraie liberté pour les Églises, elle suscitait plus de résistance de la part des évêques d'Italie et d'Espagne, où, du fait des concordats (1929 et 1953), la religion catholique occupait une place prééminente.

Le texte aborde de front ce problème. *"Si, en raison des circonstances particulières dans lesquelles se trouvent des peuples, une reconnaissance civile spéciale est accordée dans l'ordre juridique de la cité à une communauté religieuse donnée, il est nécessaire qu'en même temps, pour tous les citoyens et toutes les communautés religieuses, le droit à la liberté en matière religieuse soit reconnu et respecté"* (*DH*6).

Cette nécessité affirmée implique donc la remise en cause des textes juridiques existant préalablement. Les préambules des concordats signés après le concile Vatican II mentionnent tous le principe de la liberté religieuse. À l'égard de l'Espagne, il est significatif de noter que c'est, paradoxalement, la confessionnalité de l'État qui aboutit à l'insertion du principe conciliaire dans la législation. La loi fondamentale de 1958, en effet, note que l'Espagne s'inspirera de la doctrine de l'Église catholique pour élaborer sa législation. C'est pourquoi, le 10 janvier 1967, elle adopte une nouvelle loi organique, ratifiée par référendum, stipulant que l'État assumera la protection de la liberté religieuse, qui sera garantie par une tutelle juridique efficace

sauvegardant à la fois la morale et l'ordre publics. Dans la foulée, est promulguée la loi du 27 juin 1967 octroyant des garanties aux cultes non catholiques. Elle prépare le terrain au nouveau concordat de 1976 et à la constitution de 1978 qui mentionne l'Église catholique aux côtés des autres cultes, dans le paragraphe consacré à la liberté religieuse.

Les Pères conciliaires ont bien compris que l'affirmation de la liberté religieuse ne pouvait être circonscrite à une déclaration d'intention et qu'il fallait en tirer les conséquences. Ils en ont posé le principe, et le Saint-Siège, dans la suite, s'est efforcé de le traduire dans les faits, pour ce qui dépendait de lui. Le principe de la liberté religieuse ne cherche pas à gommer l'histoire d'une nation. Si celle-ci a été marquée par l'influence d'une ou plusieurs religions, il ne convient pas de le nier, mais le fait de le reconnaître ne débouche pas sur la domination de cette ou de ces confessions sur la vie civile : le principe de la liberté religieuse professé par l'Église catholique peut et doit être tenu. Comme nous le voyons, cette attitude semble tout à fait compatible avec l'exercice de la laïcité dans la société.

Daniel Moulinet
Université catholique de Lyon

Agir avec, mais sans compromission

15 octobre 1933 : Madeleine Delbrêl, 29 ans, arrive avec deux compagnes à Ivry-sur-Seine pour animer un petit centre social paroissial dans le quartier périphérique du “Plateau”.

Qui est-elle ? Élevée comme beaucoup dans le catholicisme, elle a perdu la foi à l'adolescence. À 17 ans, elle affirme : “*On a dit : 'Dieu est mort' ; puisqu'il est mort, il faut avoir l'honnêteté de ne pas vivre comme s'il vivait*”. Mais, après une période difficile, elle a été “*éblouie par Dieu*” et a décidé de lui consacrer sa vie. Dans cette perspective, elle a entrepris des études d'assistante sociale qu'elle achèvera - brillamment - en 1937. Son engagement à Ivry se situe dans la même ligne. Elle y arrive sans rien connaître de la ville, sinon qu'il y a là des gens incroyants et très pauvres ; et elle s'insère dans une communauté paroissiale qui vit repliée sur elle-même, animée d'une grande défiance envers une municipalité communiste.

Pourtant elle entre en relation par son activité avec les organismes de la ville, et elle souhaite sortir de cet enfermement. Ainsi en 1935, elle déménage avec ses compagnes pour s'installer en plein centre, tout près de la mairie, au 11 rue Raspail qui est aujourd'hui encore la “*maison de Madeleine Delbrêl*” (elle y mourra le 13 octobre 1964). Désormais, sa vie sera un dialogue permanent avec les communistes... Et en septembre 1939, le maire Georges Marrana la nommera assistante sociale à la mairie d'Ivry, où elle restera jusqu'en octobre 1946. Ce maire a été révoqué peu après septembre 1939, à la suite du pacte germano-soviétique. Il y eut ensuite l'occupation et le régime de Vichy, si bien que les communistes ne reviendront aux affaires qu'en 1944. Mais le personnel municipal restait en place, et il était imprégné d'esprit communiste. Madeleine sera maintenue à son poste au retour des communistes. Et quand elle aura démissionné en 1946 pour se consacrer à sa communauté, les contacts et les amitiés se maintiendront et s'approfondiront.

Elle a ainsi “*passé la barrière*” pour entrer pleinement dans le monde laïque. N'est-ce pas une démarche de laïcité rejoignant l'esprit de ce numéro de *Lignes de crêtes* ?

Il faut maintenant préciser dans quel esprit Madeleine mène cette vie au coude à coude avec les communistes dont elle admire la générosité et l'engagement total au service de la population. Ils ont vite apprécié ses qualités et, dans la ligne de la politique de la *“main tendue”* lancée par Maurice Thorez, ils lui ont proposé de concrétiser cette collaboration en adhérant au Parti Communiste. Avant d'accepter, elle a voulu voir plus clair et remonter aux sources en étudiant une brochure de Lénine sur la religion. Et là lui est apparue de manière éclatante l'opposition entre le marxisme et la foi chrétienne, très précisément sur deux points :

- alors que le Christ fonde son message sur l'équivalence entre les deux commandements de l'amour pour Dieu et de l'amour pour le prochain, le marxisme pose le rejet de Dieu, le refus de l'aliénation religieuse comme condition absolue de la libération des opprimés. Il faut haïr Dieu si on veut aimer les hommes.

- Et d'autre part, la lutte des classes implique l'élimination des oppresseurs pour libérer les opprimés, alors que l'amour chrétien du prochain est par nature universel.

À partir de là, l'attitude de Madeleine va être de nouer des amitiés profondes avec les communistes et de s'engager à fond avec eux dans les actions au service de la population d'Ivry, voire dans des actions plus larges, mais de refuser toute compromission avec le communisme. Cela a été profondément compris par ses meilleurs amis communistes. C'est ainsi que le petit-fils de son cher ami Venise Gosnat, au jour où il se présentait devant la population comme nouveau maire d'Ivry en 1998, a déclaré devant tous que Madeleine Delbrêl était une des personnes auxquelles il se référait le plus volontiers.

Claude Wiener
Prêtre à Ivry
Île-de-France

Vatican II
ou la réconciliation de l'Église avec le monde[1]

Photo: Myrabella / Wikimedia Commons / CC-BY-SA-3.0

Vatican II souffle cette année ses cinquante bougies ! Partout dans l'Église on se réjouit de cette célébration, on encense le Concile et on rend grâces pour l'intuition providentielle du “bon pape Jean XXIII” ; et bien sûr on revendique sa fidélité à ce Concile, à la “réception” duquel on travaille jour après jour…

Pourtant cette “réception” n'est pas unanime. Certains pointent avec insistance tel ou tel texte, tel ou tel passage, qui met davantage en avant la tradition de l'Église et inscrivent Vatican II dans la ligne des conciles qui l'ont précédé ; “simplement le dernier en date des conciles de l'Église”, comme disait un universitaire connu de nous. D'autres s'inscrivent dans “l'esprit du Concile” et l'ouverture qu'il a prônée, quitte à s'attirer un procès en infidélité aux textes de la part des premiers. En fin de compte, où est donc la voie juste ?

C'est pour nous aider à la discerner que la revue *Études* publie dans son numéro de septembre 2012 un article d'une grande intelligence de John O'Malley, jésuite américain, intitulé “Vatican II ou la réconciliation de l'Église avec le monde”. Il tente d'y trouver des clefs pour distinguer — sans nécessairement les opposer — l'esprit et la lettre dans les déclarations et le langage du Concile : les différents thèmes abordés, mais surtout la forme résolument nouvelle de ces textes et la cohérence d'ensemble qui y transparaît. C'est là que le P. O'Malley discerne cet “esprit du Concile” qui aujourd'hui et demain peut servir de boussole aux catholiques.

L'article est accessible bien évidemment dans le numéro de septembre 2012 des *Études*, mais aussi sur le site Internet de la revue :

(http://www.revue-etudes.com/Religions/Vatican_II_ou_la_reconciliation_de_l_Eglise_avec_le_monde/7497/14814).

Pour nous, enseignants chrétiens du public, qui nous réclamons clairement de Vatican II, une lecture indispensable.

Gérard Fischer
Champagne-Ardenne

1/ Études*, septembre 2012*

Pour vivre une “Année de la foi” ?

Lettre apostolique de Benoît XVI

Comment vivre une foi plus profonde et plus alerte, plus personnelle et plus communautaire ? Benoît XVI appelle à une **Année de la Foi** pour marquer le 50e anniversaire de l'ouverture du Concile Vatican II, du 11 octobre 2012 au 24 novembre 2013, en la fête du Christ-Roi.

Dans ce but, Benoît XVI a publié une Lettre apostolique **“La Porte de la foi. *Porta fidei*”**. Une Lettre courte[1]. Une *invitation pour que personne ne devienne paresseux dans la foi !* Pour que chacun *redécouvre* le don si précieux de la foi et s'en réjouisse.

Quel chemin trace cette Lettre, pas à pas ? Elle est construite comme un *chemin de foi* à parcourir toute notre vie. D'abord, entrer dans la foi, par le sacrement du baptême, en Église : croire en Dieu Trinité d'Amour, *traverser la Porte de la foi et s'engager sur un chemin qui dure toute la vie*. En cette société marquée par *une profonde crise de la foi*, vivre *la joie et l'enthousiasme renouvelé de la rencontre avec le Christ* . La foi quotidienne, c'est d'accueillir la nourriture et l'eau vive du Christ pour accomplir les *œuvres du Père* et s'ouvrir au salut. La foi, c'est de se situer, après Vatican II, dans la dynamique d'une *nouvelle évangélisation*, une évangélisation toujours en mouvement..

Aujourd'hui, nous avons comme guide le Concile. Il est *la grande grâce dont Église a bénéficié au XXe siècle*, comme la *boussole* et la *grande force de renouveau de Église*. L'Année de la foi est une *invitation à une conversion authentique et renouvelée au Seigneur Sauveur* : une purification en nous-même, dans la miséricorde de Dieu. La foi nous tourne vers les autres. Elle grandit, en *crescendo continu*, quand elle est vécue avec les autres et pour eux. La foi est un processus de transmission visible aux *générations futures* dans nos familles, paroisses, églises et cathédrales . La foi est *célébrée, vécue et priée* : dans la prière quotidienne, la mémoire du Credo, et les sacrements : l'Eucharistie, source de force.

La foi n'a rien de passif : elle un véritable *acte de foi* selon *la grâce qui agit et transforme* le croyant et son entourage comme à la Pentecôte. Cet acte de foi mobilise toute la personne, cœur et raison, pour rencontrer le Seigneur. Pour avancer sur le chemin de la foi, dans nos bagages : le Catéchisme de Église catholique, *un des fruits les plus importants de Vatican II*. Il nous éclaire sur le contenu de la foi, les célébrations et les sacrements, la vie morale, la liturgie et la prière. *Il touche les grands thèmes de la vie quotidienne à la Rencontre du Christ qui vit dans Église*. Le Catéchisme de l'Église catholique nourrit notre foi vers la vérité au cœur de nos *conquêtes scientifiques et technologiques*.

Cette “Année” nous fait *parcourir de nouveau l'histoire de notre foi, entre sainteté et péché*. Le *regard fixé sur le Christ*, nous avançons avec l'exemple de Marie, des Apôtres et des disciples, des martyrs et de tous les consacrés, de tous les baptisés impliqués dans la vie familiale, les professions, la vie publique, dans l'exercice des charismes et des ministères. La foi rayonne, se concrétise dans l'amour du prochain et la justice envers *celui qui est seul, marginal ou exclu*. Car *foi et charité se réclament réciproquement* comme Jésus l'indique dans ses paroles sur le Jugement dernier (Mt 25).

La foi, c'est jusqu'au bout, à travers *l'expérience de la joie et de la souffrance, le silence de Dieu, les épreuves de la vie*. La foi se fait espérance de communier au Christ qui a vaincu le mal et la mort en *réconciliation définitive avec le Père*. Une année pour ce temps de grâce, d'Esprit Saint, et pour redire : *Oui, Seigneur, je crois en Toi, de tout mon cœur, de toute mon âme, de toutes mes forces* !

Pierre Fournier
Service diocésain de Formation
Gap

1. Publiée en plusieurs éditions : Téqui (2,60 €), la Documentation Catholique *(Bayard), ou sur internet (10 pages).*

Église de Conques

Multiplication des

Après cela, Jésus passa de l'autre côté du lac de Tibériade (appelé aussi mer de Galilée). Une grande foule le suivait, parce qu'elle avait vu les signes qu'il accomplissait en guérissant les malades. Jésus gagna la montagne, et là, il s'assit avec ses disciples. C'était un peu avant la Pâque, qui est la grande fête des Juifs.

Jésus leva les yeux et vit qu'une foule nombreuse venait à lui. Il dit à Philippe : *"Où pourrions-nous acheter du pain pour qu'ils aient à manger ?"* Il disait cela pour le mettre à l'épreuve, car lui-même savait bien ce qu'il allait faire. Philippe lui répondit : *"Le salaire de deux cents journées ne suffirait pas pour que chacun ait un petit morceau de pain".*

Un de ses disciples, André, le frère de Simon-Pierre, lui dit : *"Il y a là un jeune garçon qui a cinq pains d'orge et deux poissons, mais qu'est-ce que cela pour tant de*

L'être humain subit plusieurs faims : faim de nourriture, de travail, de loisir, de santé, de l'avenir, de bonheur... On cherche des solutions à ses faims. Les uns recherchent le sport, d'autres l'argent, les repas raffinés ; un certain nombre de gens fondent leur bonheur dans le couple et la famille ; quelques-uns se lancent dans les dévotions religieuses. C'est la course vers le bonheur. On veut l'attraper. Le bonheur fuit sans cesse. Il ne dure pas. Qui peut nous donner un coup de main dans nos faims ? La foi en Dieu, en Jésus, peut rassasier et satisfaire entièrement une faim de bonheur ! *"Jésus donna aux gens de la nourriture autant qu'ils en voulaient"*. La multiplication des pains et des poissons, ça ne sera plus seulement une manne tombée du ciel, comme dans le Livre de l'Exode, mais le pain pétri et cuit, par la main des hommes, les poissons que les hommes sont allés, de nuit, pêcher dans le lac. C'est à partir d'un travail fait par l'humble humanité de ce temps que le miracle de la multiplication des pains s'est accompli à la condition que cette nourriture soit apportée à Jésus. Le pain, nécessaire pour vivre, a toujours été au centre du message du Christ. C'est pourquoi il l'a inclus dans la prière du Notre Père : **"Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour".** Le Christ savait que l'être humain a d'abord besoin de manger et de boire avant toute autre chose. Bien sûr, nous ne vivons pas seulement de pain mais aussi d'amour, d'amitié, de paix et d'harmonie, mais sans le pain de chaque jour, il est impossible d'apprécier les autres bonnes choses de la vie. Dans ce texte, le Christ nourrit une foule de gens affamés et nous invite à réfléchir sur la faim dans le monde. En Palestine au temps de Jésus, la nourriture n'était pas très abondante et la famine menaçait continuellement. Rien n'a beaucoup changé dans notre monde d'aujourd'hui. La faim tue chaque année des millions de personnes, plus que le sida, la malaria et toutes les autres maladies infectieuses. Les gens meurent de faim, non pas parce qu'il n'y a pas assez de nourriture, mais à cause d'une distribution injuste. Les pays riches sont plus intéressés à vendre des armes aux pays pauvres, que de les aider à sortir de leur sous-développement et de leur misère. Pour le prix d'un bombardier, on pourrait construire trente écoles ! Imaginez ce que pourrait être notre monde si les montagnes d'argent dépensé en armements, en fraude, en jeux de hasard, en drogue, étaient mises au profit de ceux et celles qui sont dans le

pains et poissons

monde !" Jésus dit : *"Faites-les asseoir".* Il y avait beaucoup d'herbe à cet endroit. Ils s'assirent donc, au nombre d'environ cinq mille hommes.

Alors Jésus prit les pains, et, après avoir rendu grâce, les leur distribua ; il leur donna aussi du poisson, autant qu'ils en voulaient. Quand ils eurent mangé à leur faim, il dit à ses disciples : *"Ramassez les morceaux qui restent, pour que rien ne soit perdu".* Ils les ramassèrent, et ils remplirent douze paniers avec les morceaux qui restaient des cinq pains d'orge après le repas. À la vue du signe que Jésus avait accompli, les gens disaient : *"C'est vraiment lui le grand Prophète, celui qui vient dans le monde".* Mais Jésus savait qu'ils étaient sur le point de venir le prendre de force et faire de lui leur roi ; alors de nouveau il se retira, tout seul, dans la montagne.

Jean 6, 1-15

besoin, si l'on utilisait cet argent pour l'éducation, la recherche médicale, la lutte contre la faim dans le monde. Devant les énormes problèmes de manque de nourriture, nous nous sentons totalement impuissants. Le Christ demande à Philippe : *"Où pouvons-nous acheter du pain pour que tous ces gens puissent manger ?"* Et Philippe de répondre : *"Le salaire de huit mois de travail ne suffirait pas pour que chacun ait un peu à manger"*. Ce qui veut dire : *"Nous ne pouvons rien faire. Le problème est trop grand pour nos moyens très restreints"*. C'est alors que l'un des disciples ajoute : *"Il y a ici un jeune garçon qui a cinq petits pains d'orge et deux poissons. Mais cela n'est rien pour combler les besoins d'une telle foule"*. Cinq pains d'orge (le pain des pauvres) et deux poissons ! La multiplication des pains par le Christ a été possible grâce à la générosité de ce jeune garçon. C'est sans doute grâce à cette générosité que d'autres personnes présentes décidèrent elles aussi de partager le peu qu'elles avaient...

Et il y en eut pour tout le monde, il y eut même des restes. Lorsqu'il y a des besoins, nous ne pouvons résoudre seuls le problème. Mais avec Dieu et avec les autres, nous pouvons améliorer la situation. Le Seigneur a besoin de notre contribution, si petite soit-elle. Dieu ne fait pas de miracles à partir de rien, il les fait à partir des cinq petits pains d'orge et des deux poissons. Dieu a besoin de Saint Vincent de Paul, de Mère Térésa et Sœur Emmanuelle, de Monseigneur Rodin (fondateur du Secours Catholique), de l'Armée du Salut, du CCFD-Terre Solidaire, de ceux et celles qui donnent un peu d'argent pour aider les personnes en difficulté. Essayons de *"mener une vie digne de l'appel que nous avons reçu"*. Soyons généreux, partageons notre temps, nos talents, notre argent. C'est ainsi que nous pourrons ensemble améliorer un peu les problèmes de notre monde. La foi en Dieu, en Jésus, peut rassasier et satisfaire entièrement une faim de bonheur ! *"Ramassez les morceaux qui restent, de sorte que rien ne soit perdu"*. Avec peu de choses, Dieu peut faire beaucoup ! Avec peu de moyens, les croyants peuvent accomplir des actions extraordinaires. *"De petits efforts possibles conduisent à l'impossible, après un certain temps"*, car *"le plus grand des voyages commence par un simple pas"*.

Robert Anthonypillai
omi
Orly

La Laïcité n'est pas réservée à l'École, elle se retrouve dans tous les secteurs de notre vie.
Dans son article, Dounia Bouzar nous aide à réfléchir sur ce qui rassemble, à condition de le faire en fonction de sa ville, sa région, son histoire, sa mémoire, sa population...
Laurent Laot met l'accent sur diverses facettes de la laïcité et engage tous et chacun à œuvrer pour un vivre ensemble conduisant à un belle hauteur d'humanité. Il nous engage à nous méfier des extrêmistes de toutes sortes !
Pour Philippe Gaudin, la laïcité fournit un cadre juridique extrêmement fort dans ses principes fondamentaux, qui évolue, la pratique sociale montrant sa capacité d'ajustement et sa souplesse.

LE PGDC...

Dounia Bouzar est docteur en anthropologie du fait religieux. Elle commence sa carrière en tant qu'éducatrice au sein de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (Ministère de la Justice), où elle devient chargée de mission "laïcité".

En 2005, elle est nommée en tant que personnalité qualifiée au Conseil Français du Culte Musulman par Nicolas Sarkozy afin de contribuer à construire les bases d'un islam de France. Elle en démissionnera deux ans plus tard, opposée à la politisation de cette instance.

Dounia Bouzar quitte son travail de recherche au sein du ministère de la Justice et fonde en 2008 son propre cabinet d'études et d'analyses : le cabinet Cultes et Cultures. Un cabinet "mère & fille" spécialisé sur l'application de la laïcité et la gestion de la diversité religieuse, tant dans le monde du travail que dans la société civile.

À partir d'états des lieux réalisés au sein d'entreprises et de services publics, nous avons construit le concept du **PGDC (Le Plus Grand Dénominateur Commun),** que nous essayons de mettre en application, en l'adaptant aux différents contextes. Pour l'élaborer, nous nous sommes intéressés à certains traits du processus d'accommodement raisonnable, bien que ce système ne nous semble pas correspondre à la philosophie française et à l'objectif d'égalité recherché. Nous avons cependant regardé attentivement dans les travaux du Canada :

- La notion de "balises incitatives" dans la gestion des revendications religieuses. Il s'agit de prendre en compte l'effet de la demande religieuse. Favorisera-t-elle la segmentation, la ghettoïsation, ou bien facilitera-t-elle au contraire l'inclusion de la personne concernée ? Autrement dit, il s'agit de vérifier si la demande religieuse n'entrave pas les objectifs recherchés par la Constitution concernant le vivre-ensemble ;

- La notion de repères éthiques, et notamment le principe de réciprocité. Il s'agit de privilégier les comportements qui favorisent l'émergence de solutions mutuellement satisfaisantes en acceptant l'ouverture à l'autre, la réciprocité, le respect mutuel, la capacité d'écoute, la bonne foi, la capacité à faire des compromis...

- La conception de "liberté religieuse". C'est à l'occasion d'un arrêt que la Cour suprême a défini le sens donné à la "liberté de religion"[1]. C'est une conception "personnelle et subjective" de la liberté de religion qui a été retenue. Le demandeur qui invoque cette liberté n'est pas tenu de prouver l'existence de quelque obligation, exigence ou précepte religieux objectif. Il doit simplement démontrer que le geste qu'il souhaite accomplir revêt pour lui un caractère religieux ou spirituel. Cette posture nous semble fondamentale pour protéger la liberté de penser individuelle des croyants à l'intérieur même des mouvements religieux diversifiés, ainsi que le principe de neutralité de l'État.

- La prise de conscience que les normes institutionnelles sont le produit d'une histoire. Les normes institutionnelles présentées comme universelles (jour chômé, vacances, nourriture...) sont le produit d'une histoire, souvent écrites par des groupes politiquement et historiquement dominants (hommes, blancs, hétérosexuels, classe moyenne, issus de l'histoire catholique). Puisque ces normes sont le produit d'une histoire, elles ne sont pas "neutres", ce qui veut dire que le système juridique étatique n'incarne pas forcément et automatiquement des normes universelles, même si l'objectif qu'elles poursuivent est universel.

Il semble important de reconnaître que la plupart des normes

actuelles sont issues de l'histoire chrétienne afin de prendre conscience de leur impact parfois discriminatoire sur les nouveaux venus. C'est cela qui permet ensuite de réfléchir à la façon d'atténuer ces effets éventuellement discriminatoires sans pour autant accepter de droit parallèle communautariste.

Du fait de sa relation distanciée avec la religion, de la séparation entre les Églises et l'État et de son système juridique laïque, on aurait pu s'attendre à ce que la France reconnaisse qu'un certain nombre de normes sont directement issues de l'histoire chrétienne, que l'ordre juridique étatique porte les marques de la culture majoritaire, qu'il irrigue des normes et des valeurs inscrites au cœur d'une culture publique commune, loin d'être purgée de tout particularisme culturel puisqu'elle institutionnalise une normativité qui provient du groupe historiquement dominant. Ce n'est pas le cas et qui plus est, l'ensemble des citoyens français n'a pas toujours conscience du poids de l'histoire sur la construction des normes. Ils ont le sentiment que la "culture occidentale" a cessé d'être façonnée par le religieux, et que seule celle de "l'Autre" continue à être imperméable à la sécularisation.

Pourtant, pour ne prendre qu'un exemple, la fête de la Nativité (Noël) célébrant la naissance de Jésus, l'ouverture de la Semaine Sainte (dimanche des Rameaux), la consécration de la résurrection du Christ (dimanche de Pâques), celle de l'élévation de Jésus (jeudi de l'Ascension), la commémoration de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres (dimanche de Pentecôte), la célébration de la montée de la Vierge Marie au ciel (Assomption le 15 août), la veille de la fête des morts qui célèbre l'ensemble des saints reconnus par l'Église catholique romaine (la Toussaint le 1er novembre), sont autant de jours fériés. Sans compter les lundis de Pâques et de Pentecôte, réminiscences des semaines fériées qui suivaient les dimanches de Pâques et de Pentecôte, réduites à un seul jour férié par le Concordat de 1801. Ces fêtes font partie de la culture commune de tous les Français, croyants ou pas, alors que les fêtes relatives à l'islam sont vécues comme du particularisme ou de la "rébellion communautaire".

À partir de là, nous avons donc cherché un système de PGDC basé sur la recherche de ce qui rassemble :

• qui soit neutre, au sens qu'il ne permette à aucune vision du monde de s'imposer comme norme supérieure, de façon à respecter l'esprit et la philosophie de base de la loi de 1905 ;

• qui n'entraîne pas de traitement spécifique pour une partie de la population, ce qui irait à l'encontre de la philosophie française de traitement identique pour les "citoyens universels" ;

• qui applique la loi à tous les citoyens de la même façon, de manière à mettre en œuvre le principe de réciprocité fondamental dans la question religieuse : *"n'impose pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on t'impose"*. S'agissant de religion, les droits et libertés peuvent rapidement se retrouver érigés en absolus sacrés qui s'imposeraient à tous, ce qui va à l'encontre du respect de la liberté individuelle de chacun. C'est un domaine où les interlocuteurs craignent d'autant plus que des exemptions (ou exceptions), cessant d'être exceptionnelles, n'en viennent à transformer structurellement les règles du vivre-ensemble.

Il s'agissait pour nous non pas d'adapter une norme à une "communauté", mais de réfléchir à ce que la norme pour tous incorpore tous les citoyens sans discriminer ceux qui ont d'autres références.

Ce qui sous-tend le concept du PGDC consiste à réfléchir sur "ce

qui rassemble", "ce qui se ressemble", plutôt que de raisonner en termes de communautés ou de particularités. Comme son nom l'indique, le Plus Grand Dénominateur Commun cherche ce qui est commun aux uns et aux autres, y compris à ceux qui ont des références différentes. Il fallait donc élargir la norme commune, pour qu'elle incorpore la diversité en son sein.

L'évolution du traitement du handicap nous a aidés puisque c'est le sujet de discrimination le plus ancien traité en France, dans la mesure où dans le domaine de l'emploi, la loi du 10 juillet 1987 impose à l'ensemble des employeurs privés[2], une obligation d'emploi égale à 6% de l'effectif salarié au bénéfice des travailleurs handicapés. Dans un premier temps, les entreprises ont effectué des travaux d'aménagements spécifiques pour que les personnes en fauteuil roulant puissent se mouvoir librement dans les entreprises. Mais cela revenait à les considérer comme un groupe "à part", puisque ces derniers avaient "leurs portes à eux". Progressivement, certaines entreprises ont réfléchi à leurs pratiques et ont fait évoluer leur culture organisationnelle : des architectes ont tout simplement décidé d'agrandir "toutes les portes", de façon à ce que "tous les salariés puissent passer ensemble les portes", à pied ou en fauteuil. De cette façon, il n'y avait plus les portes "pour les handicapés" et les portes "pour les autres"...

En ce qui concerne la diversité religieuse, il s'agit également d'incorporer les différences dans la norme elle-même, qui devient la nouvelle règle pour tous afin que la norme perde son caractère discriminatoire. Le PGDC ne demande pas de faire une exception à la règle "pour une différence", il demande à ce que la différence soit incorporée à la règle universelle.

L'exemple des cantines scolaires

Nous allons prendre l'exemple des cantines pour illustrer la démarche du PGDC. Quelques directeurs d'écoles primaires ne supportent plus de jeter 80% de la viande commandée et d'assister à la désertion progressive des enfants de référence musulmane des cantines de leurs quartiers. En effet, ils tiennent à ce que tous les enfants continuent à manger ensemble et ils savent bien que la prise en charge du repas des enfants par les pouvoirs publics fait partie des moyens pour diminuer les disparités sociales. Ce constat les a amenés à se questionner concrètement : comment faire pour rester laïque sans provoquer autant d'exclusion des enfants des familles les plus défavorisées ?

D'un côté, les familles musulmanes se sentent complètement discriminées, voire volontairement harcelées. Beaucoup ne demandent pas de viande halal, mais simplement que leurs enfants ne soient pas forcés à manger de la viande non halal.

Or le personnel de la restauration estime qu'il est normal d'inciter les enfants à manger. Cela fait partie des missions du personnel, qui peut éventuellement détecter

une dépression, un mal-être ou une anorexie pendant le moment du repas, liés à une situation familiale douloureuse (rupture, décès, divorce…)[3].

Alors pour éviter le conflit, certaines communes ne servent plus de viande en se référant aux circulaires sur la "viande folle", ce qui discrimine tous ceux qui mangent de la viande. D'autres éliminent le porc, dans l'espoir de désamorcer les revendications de viande halal, ce qui discrimine tous ceux qui mangent du porc.

Quelques communes ont introduit de la viande halal, ce qui a entraîné une "segmentation" des élèves, les musulmans se séparant des autres pour manger. Et il arrive que "la liberté de conscience du petit Kader qui adore le cochon depuis qu'il a cinq ans" ou celle des musulmans qui voudraient continuer à manger de la "viande classique" soient entravées, car ces derniers subissent des pressions de la part de coreligionnaires plus stricts s'ils continuent à choisir le repas classique. S'il n'y a que de la viande halal, cela entrave la liberté de conscience des non musulmans qui ne souhaitent pas manger de la viande ritualisée et participer à la construction des lieux de culte (en participant indirectement au paiement de la dîme contenue dans le prix de la viande halal).

L'esprit du PGDC consiste à proposer un choix supplémentaire de "repas sans viande". Cette mesure poursuit un objectif collectif et rassembleur. En effet, cela permet de satisfaire les revendications de certains mouvements "écolos" qui demandent des repas végétariens, des juifs et des musulmans pratiquants, des enfants qui ne pourraient absorber de viande pour cause de cholestérol. Cette proposition de deuxième repas végétarien (avec poisson et œufs) permet ainsi à tous de s'inscrire à la cantine pour prendre leur repas avec leurs camarades sans qu'il ne soit question de religion à un moment ou à un autre.

L'application du PGDC, qui implique ici le choix possible d'un repas avec œufs ou poisson, a l'avantage de permettre à tous les enfants de partager le même repas, de manger ensemble à la même table et de ne pas introduire de référence religieuse dans l'espace public tout en respectant les différences de chacun.

Il n'y a donc pas de traitement spécifique pour une partie de la population, mais un simple élargissement de la norme commune, qui incorporerait régulièrement en son sein poissons et œufs (en plus de la viande), de façon à perdre son caractère discriminatoire.

En conclusion

L'utilisation du PGDC permet de rechercher des solutions structurelles et de dépasser les solutions ponctuelles souvent prises dans l'urgence d'un rapport de force. Il s'agit de privilégier les mesures inclusives au bénéfice de tous plutôt que des mesures à la pièce.

Autrement dit, ceux qui n'ont pas demandé d'élargissement de la norme doivent tirer bénéfice du nouveau système en ayant un choix supplémentaire qui se propose à eux.

Mais il n'y a pas qu'un seul PGDC.

Chaque ville, chaque région, selon son histoire, sa mémoire, sa population, doit construire son propre PGDC…

Dounia Bouzar

1/ Affaire Syndicat Northcrest c. Amselem, (2004), 2 R. C.S. 551. En contravention des règles contenues dans une déclaration de copropriété divise, des Juifs orthodoxes avaient érigé, pendant la fête du Souccoth, des souccahs individuelles sur le balcon de leurs appartements.
2/ Et depuis 2005 aux administrations de l'État et aux établissements publics à caractère scientifique, technologique ou culturel…
3/ Ce sentiment est commun à de nombreux services communaux, cf. témoignage identique dans une situation vécue à Brest, travaillée en recherche-action avec l'équipe "politique de la ville" publiée in "Une petite fille refuse de manger de la viande à la cantine", Laïcité Mode d'emploi, 42 situations, Dounia Bouzar, Eyrolles, 2010 *(livre recensé dans Ldc 14 p. 43).*

La laïcité, à un carrefour révélateur

Pour tout le monde, et pour des enseignants en particulier, l'actualité du moment est lourde d'événements ou de phénomènes qui, de façon parfois contradictoire, font signe en direction de la laïcité. De fait, celle-ci se trouve à un nouveau carrefour de son parcours historique. Ce qui représente au demeurant une chance pour réfléchir et faire réfléchir à ce qu'elle désigne en perspective de ligne de fond, ou bien, c'est selon, de… ligne de crête : tout un art de vivre ensemble en société.

Par l'international, d'abord, cela s'expose à l'évidence sous des formes tragiques, et donc par le négatif. Que l'on pense à la tragédie syrienne avec tout ce qu'elle comporte relevant de l'innommable. Même s'il est vrai que ses tenants sont fort loin de se réduire à cela, s'y désigne un défi que la laïcité entend précisément relever dans la portée minimale de ce qui est visé par elle. C'est le défi suivant : dans un pays, créer des conditions pour ne pas, ne plus, s'entre-tuer au motif d'obédiences religieuses opposées. On oublie trop souvent de valoriser ce fondamental-là.

En contrepoint, l'évidence prend heureusement aussi d'autres formes, vers du positif. Que l'on pense aux pays qui, eux, sont engagés dans les processus consécutifs à ce que l'on a appelé *"le Printemps arabe"*. Par exemple, ainsi de la Tunisie, où l'élaboration de la Constitution met en relief des confrontations autour du mode selon lequel une référence y serait faite ou non à l'islam. Par inférence réflexive, elles peuvent orienter le regard, elles, vers l'autre défi que la laïcité entend relever dans la portée optimale de sa visée cette fois : promouvoir un dispositif qui permette à tous les habitants du pays de vivre en bonne harmonie entre eux à égalité de droits tout en étant libres d'exprimer leurs convictions religieuses ou areligieuses, quelles qu'elles soient.

Par combinaison de ces deux angles d'observation sur l'actualité internationale, il serait concevable de développer un raisonnement consistant à pointer les traits déterminants de la ligne de fond ou de crête caractérisant la perspective de laïcité. Pour ma part, j'aime beaucoup valoriser l'idée que ces traits sont la marque d'une utopie créatrice, ou si l'on préfère, d'un principe directeur, comportant trois pôles d'exigences politiques liées entre elles :

1- Il faut que soit établie la *liberté* publique de ne pas croire ou de croire sous quelque forme que ce soit, avec, entre tous, l'*égalité* en droits de citoyenneté.

2- Il faut une mise en *neutralité* (religieuse) des réalités dévolues à des implications ou des fonctions publiques (destinées à tous).

3- Il faut que d'une manière ou d'une autre soit instaurée une indépendance réciproque entre l'Etat et la(les) religion(s), - bref, une dissociation, une *séparation*, entre ces deux entités.

Sur ces bases tripolaires, qui valent aux plans respectifs de la culture (façons de penser) et des institutions, il y a certes place à des modalités variables selon les contextes et les traditions juridiques des pays. Notamment en ce qui concerne les mises en œuvre se rapportant au pôle n° 3. Ancrée sur le socle de la Loi 1905 - voir surtout Art. 2 : *"La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte…"* — la modalité "à la française" exprime une mise en œuvre singulière. Il est certes bien des raisons de l'apprécier beaucoup et d'y tenir, mais sans la considérer comme un modèle idéal et abouti. D'autant moins qu'en France comme ailleurs où de fait la laïcité est bien établie mais autrement, le mouvement de l'histoire produit des rebondissements de problèmes à assumer et/ou à résoudre.

Du reste, à cet égard l'actualité même à l'interne hexagonal et aux alentours offre tout un lot de sujets à grand intérêt pour la réflexion.

D'un côté, s'observent des phénomènes d'une laïcité tirée à hue et à dia. C'est le cas ici et là, par exemple, de certaines connivences paradoxales entre l'extrême droite et l'extrême gauche s'agissant de cibler des expressions publiques se rapportant à la confession musulmane. En France, plus laïque que moi, tu meurs, semble annoncer le Front national sous la houlette de qui le dirige désormais. Certains courants d'extrême gauche ne sont pas en reste. Par où se manifestent des formes non pas de simples laïcismes, mais je dirais de *"laïcardisme"*, qui, en l'espèce, ont en commun de se présenter en instrumentalisations de la référence laïque au service d'une cause islamophobe ; autrement dit, qui contredisent le principe même de laïcité, ne fût-ce qu'en posant par là un grand écart envers le pôle n° 1 le caractérisant.

C'est le cas aussi, tout autre exemple, en catholicisme cette fois, de déclarations officielles issues du Vatican, s'agissant cette fois de cibler des législations relatives aux mœurs ou aux sciences de la vie. De les cibler en se réclamant d'une *"vraie laïcité"*, pour les dénoncer si et en tant qu'elles s'écartent des normes que le magistère catholique définit. Par où, c'est une autre forme à rebours de *"laïcardisme"* restrictif qui se manifeste. Le Vatican s'instaurant aujourd'hui maître de vérité en laïcité, cela paraît représenter un sacré comble assurément. Mais à partir de cela même, de la réflexion peut s'entreprendre pour indiquer comment est contredit par un autre bout le principe de laïcité. C'est le pôle n°2 qui est concerné d'entrée, mais en impliquant aussi les deux autres pôles. Occasion de montrer en quoi la neutralité laïque vaut engagement déterminé pour adopter toute une manière spécifique de faire les lois dans les matières faisant question de société[1].

D'un autre côté, justement au regard de cette neutralité-là, et de bien autre chose aussi, en France la nouvelle majorité présidentielle (et parlementaire) issue des élections du printemps 2012 donne à observer de la laïcité en acte ordonné selon un esprit conforme à la perspective qui la caractérise en propre. Même si pour l'heure c'est seulement en termes d'objectifs. Dans quatre directions : l'ouverture à la possibilité de *mariage* pour les couples *homosexuels* (plus d'éventuelles dispositions adjacentes, en termes d'adoption d'enfants…) ; des aménagements aux dispositifs législatifs régissant les situations de *fin de vie* ; la promotion d'un "plus" en matière de "*morale laïque*" dans les établissements scolaires ; l'insertion dans la Constitution d'une référence explicitée à la Loi 1905.

De tels objectifs s'inscrivent dans la ligne directe ou indirecte d'engagements significatifs pris par le Président François Hollande. On remarquera que pour le moins, ils se situent à cent lieues d'extravagances dont la précédente majorité, plus exactement son chef Nicolas Sarkozy, a fait

preuve en ce dont nous parlons. En même temps, ils sont de nature à susciter d'intenses débats. D'ores et déjà cela se constate. Pour des formateurs en général, pour des enseignants en particulier, ces débats-là sont susceptibles de se faire bases pour un travail de réflexion en profondeur avec toute la distance qui y sied.

Personnellement, au vrai, je ne vois d'entrée aucune objection fondamentale à avancer envers ces quatre objectifs en tant que tels – tout au contraire. Cependant, par exemple, il me vient à l'esprit des interrogations critiques sur la pertinence de la formulation adoptée pour deux d'entre eux. J'aurais préféré qu'au lieu de *"morale laïque"*, il soit parlé de *"morale selon une démarche laïque"*[2]. Plutôt que de viser à insérer une référence explicite à la Loi 1905 dans le texte même de la Constitution, c'est le Préambule de celle-ci qu'il eût mieux valu envisager en éventuel support d'insertion - beaucoup moins problématique à plein d'égards, dont celui qui est relatif à la situation en Alsace et Moselle.

Cela dit, on ne saurait oublier par ailleurs que pendant ce temps, l'ordinaire de la vie ne manque pas de mettre en lumière d'autres enjeux autour de la laïcité. Dans et autour des établissements scolaires singulièrement, les enseignants le savent bien. Ainsi d'enjeux déjà fort anciens qui n'en finissent pas d'exiger des remises sur le métier pour les traiter de façon ajustée. Et puis également, des enjeux nouveaux dans l'actuel quotidien, qui, eux, appellent à faire preuve de *"bon sens"* inventif. J'imagine qu'il n'est nul besoin de donner des exemples illustratifs à ces propos.

Dans ce contexte, bon courage à tous ceux qui, à ras de terrain ou dans des instances de responsabilité, entendent contribuer au déploiement et au renforcement de la laïcité. Et, surtout, bons vents à cette dernière en son œuvre constructive d'un vivre ensemble à si bonne et belle hauteur d'humanité.

Laurent Laot
29 octobre 2012

1/ Sous divers angles, car je le considère déterminant aujourd'hui, j'évoque ce point au fil des études rassemblées dans mon livre : De la laïcité. Chemin(s) faisant*, éditions du Temps présent, 2012. Voir notamment, pp. 143 (en bas) – 150.*

2/ Je renvoie sur ce point aux pp. 140-143 de mon précédent livre La laïcité, un défi mondial. *Aujourd'hui je signerais encore volontiers ce que j'y exprime, en usant du terme "éthique" plutôt que "morale", mais qu'importe à cet égard.*

Laïcité et société

Suite à son intervention du 1er avril 2012, Philippe Gaudin nous a transmis un texte précisant sa réflexion sur la laïcité. Ce texte figure intégralement sur notre site. Vous trouverez ici un extrait, un peu résumé, qui précise l'importance de la laïcité dans la société française

Le débat actuel sur le sens de la laïcité en France

Au début du XXe siècle, il y avait un camp anti-laïcité, aujourd'hui tout le monde s'autorise d'elle. Cet unanimisme apparent ne doit pas cacher l'existence d'un *réel débat* en France sur le sens de la laïcité au début du XXIe siècle.

La laïcité est une grande idée politique selon laquelle on ne saurait porter atteinte à l'unité du peuple, notamment par un quelconque cléricalisme qui donnerait à une petite part de celui-ci des droits et des devoirs différents. Mieux, c'est un idéal qu'il convient de toujours poursuivre car le peuple ne devient effectivement digne de la souveraineté qu'il doit exercer que s'il forme une nation consciente d'elle-même et instruite.

On voit tout de suite que la laïcité, dans son principe, n'est en aucune manière opposée aux différents cultes, mais qu'elle est incompatible avec une structuration directement hétéronome (via une Révélation et un clergé par exemple) de l'espace social et politique. La laïcité sera donc le cadre juridique qui porte en lui le paradoxe suivant : il est l'organisation de la *liberté religieuse* (pluralité des croyances et des cultes) dans un monde en voie de *sécularisation* ou sorti de la religion (en tant que théocratie).

Historiquement, la laïcité fut en France un *processus* complexe qui prit un aspect de guerre *antireligieuse* à cause d'une certaine partie de l'opinion et des résistances de l'Église catholique à l'époque. La loi de 1905 fut finalement une loi *libérale* ne prétendant pas régir le gouvernement des cultes en leur sein. On s'accorde aujourd'hui, notamment avec Jean Baubérot, pour décrire la laïcité comme un *triangle* dont les trois sommets sont la *liberté* religieuse, l'*égalité* des cultes et leur *séparation* d'avec l'État. Cependant cette liberté est encadrée par la loi, l'égalité n'est pas complète de fait à cause de l'héritage historique, ni la séparation à cause de toutes sortes d'aménagements. C'est à partir de là qu'on peut décrire le débat contradictoire sur la laïcité qui traverse la société française aujourd'hui.

Il y a *deux grandes tendances fondamentales* aux extrêmes et une infinité de nuances entre les deux.

La première tendance est celle d'un **strict laïcisme républicain.** Son fondement philosophique consiste à considérer la religion comme étant de l'ordre de l'*opinion individuelle* et ne concernant que la vie *privée* de chacun. Même si les religions ont un caractère collectif, il s'agit de leur dénier tout droit d'accès à l'espace *public* et donc à l'argent public. Cette tendance récuse toute évolution de la laïcité, surtout si c'est pour accorder une place plus large aux religions dans la vie sociale. Elle remet en cause le statut particulier de l'Alsace-Moselle, les subventions à l'enseignement privé, l'entretien des édifices religieux ou le financement de nouveaux...

L'autre tendance prône **un esprit de coopération démocratique et pluraliste** entre la sphère publique (État ou collectivités territoriales) et les religions, via les Églises et les associations qui les représentent. Son fondement philosophique consiste à voir dans les religions autre chose que des options métaphysiques individuelles. Les religions sont considérées comme des traditions plongeant dans le passé et pesant donc sur le présent dans tous les aspects de la vie sociale et culturelle. Elles forment ainsi un *fait social majeur,* même dans une société sécularisée, qui en fait des acteurs et des interlocuteurs *légitimes* pour les pouvoirs publics. Pourquoi, dès lors, ne pas intervenir plus activement pour l'organisation du culte musulman par exemple, parce que nouveau venu à la table de la République ? Les autorités religieuses sont alors considérées comme des partenaires, par exemple au plan caritatif, ou pour la médiation sociale...

Il faut tenir compte de l'histoire de France et du rôle si particulier que l'école laïque y a joué. En effet la laïcité républicaine est un idéal politique qui s'est forgé en France *contre* l'influence de la religion en général et contre celle de l'Église catholique en particulier. La laïcité américaine s'est forgée, a contrario, pour protéger la liberté religieuse, si menacée dans la vieille Europe. Par une sorte de mimétisme analogique, l'École est de-

venue, en France, l'Église de la République, le corps enseignant, son nouveau clergé et la science, sa nouvelle foi. La religion ancienne se vit donc *expulsée* à l'extérieur de l'École, tolérée dans les aumôneries ; les convictions religieuses furent cantonnées au for intérieur et la transmission de leur contenu laissée au zèle des familles et des communautés confessionnelles.

La crise du modèle français d'État-Nation au début du XXIe siècle

La France est le type même de l'État-Nation où l'État a forgé la nation, or, l'État comme la nation se voient aujourd'hui déstabilisés. L'État a dû s'y affirmer au-dessus des confessions religieuses. L'Édit de Nantes fut sans doute un moment-clé de cette affirmation. La France a connu d'atroces guerres de religion dans son histoire, ce qui explique en partie son "culte de l'État" au-dessus des religions, et voilà qu'à nouveau on tue de par le monde au nom de Dieu. Notre pays a connu "la guerre des deux France" (la catholique et la laïque), aujourd'hui dépassée et voilà que des revendications religieuses identitaires se font plus pressantes et rendent crédible, selon certains, le spectre du *"communautarisme"*.

Cette inquiétude concerne pour l'essentiel le devenir de l'islam en France, même si l'on assiste aussi aujourd'hui à une montée en puissance de comportements antireligieux à l'égard de mouvements jugés sectaires comme les Témoins de Jéhovah ou certaines Églises évangéliques. La présence et la visibilité de l'islam se manifestent notamment par des coutumes qui *"cristallisent"* autour d'elles l'ensemble des interrogations : le voile porté par certaines musulmanes ; la réticence voire l'opposition de certains pères, maris ou frères à voir une femme de leur famille auscultée ou accouchée par un médecin de sexe masculin ; la pratique du jeûne pendant le mois de ramadan qui peut perturber les rythmes professionnels et l'ensemble des prescriptions alimentaires qui peuvent être difficilement suivies dans le cadre de la restauration collective.

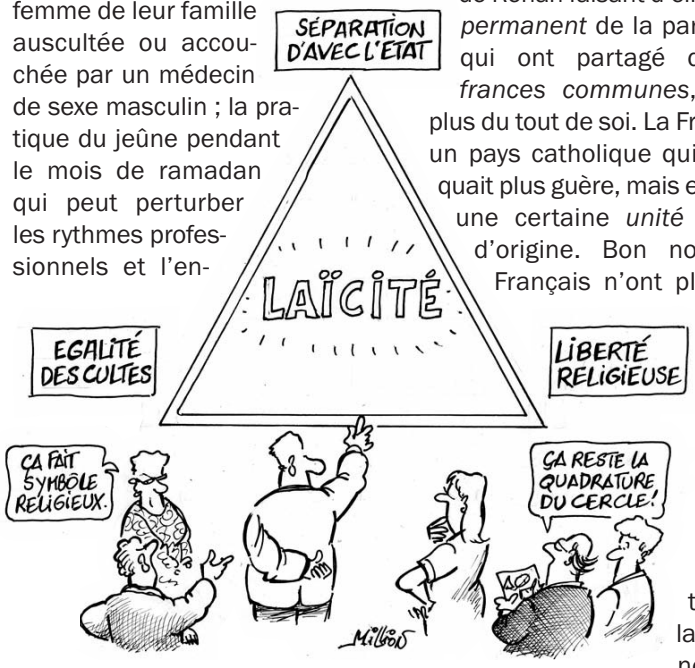

L'État a dû aussi s'affirmer contre les grands féodaux et les corps intermédiaires et imposer, sous la monarchie comme sous la république, le modèle centralisateur aujourd'hui remis en cause par la décentralisation et le dynamisme de la société civile. Il s'est affirmé encore avec les *"hussards noirs de la République"*, lorsque la mission de l'École s'inscrivait dans une *"politique de l'offre"* autoritaire, alors qu'elle s'inscrit plutôt aujourd'hui dans une *"politique de la demande"* démocratique. Il a pris la forme de *"l'État-Providence"* et de la planification économique après la Seconde Guerre mondiale, mais la mondialisation économique et la difficulté actuelle à financer l'État-Providence restreignent drastiquement ses marges de manœuvre. La construction européenne, de son côté, limite sa souveraineté et, à en croire les résultats du référendum de mai 2005, est mal perçue.

Quant à la Nation, les accents de Renan faisant d'elle un *choix permanent* de la part de ceux qui ont partagé des *souffrances communes*, ne vont plus du tout de soi. La France était un pays catholique qui ne pratiquait plus guère, mais elle gardait une certaine *unité* culturelle d'origine. Bon nombre de Français n'ont plus aucun lien avec une Église quelconque, tandis que la présence nouvelle de musulmans en France (nouvelle dans son affirmation comme telle) ou d'autres personnes aux origines culturelles et religieuses diverses, pose des problèmes inédits qui ne sont pas sans rapport avec le passé colonial de la France.

La laïcité fournit donc un cadre juridique extrêmement fort dans ses principes fondamentaux, mais l'expérience historique prouve qu'il n'a cessé d'évoluer, la pratique sociale montre sa capacité d'ajustement et sa souplesse. Évolution et souplesse sont sans doute les meilleures garanties de fidélité à l'esprit de ceux qui ont porté en France l'idée laïque, et de pérennité pour une idée dont on voit à quel point elle reste neuve compte tenu des convulsions du monde contemporain.

Philippe Gaudin
Institut Européen en Sciences des Religions

La laïcité – ou plutôt la dissociation du politique et du religieux – est institutionnalisée et vécue de manière très différente d'un pays à un autre ; elle peut même être diversement perçue par des enseignants d'un même territoire.
Des textes officiels, si utiles soient-ils, ne garantissent pas toujours aux habitants d'un même pays une égalité de droit et un vivre-ensemble en harmonie durable (Inde). Une vigilance continuelle est nécessaire pour relever les défis nouveaux adressés aux États.

Quelques remarques d'outre-Rhin au sujet de la laïcité (à la française)

Pour un Allemand il n'est pas si simple de rendre un jugement sur une loi qui apparemment s'est constituée en article de foi du crédo républicain français. Il s'agit là d'un véritable acquis comme résultat d'un combat séculaire entre l'intégrisme catholique et la République française. Mais il n'est pas faux de dire que ce credo a bien évolué depuis 1905, si bien qu'on parle (du moins en Allemagne, dans la 4e édition de la renommée encyclopédie protestante, *"Religion in Geschichte und Gegenwart"*/RGG) d'une *"laïcité nouvelle"* qui a laissé derrière elle les teintes anticléricales discriminatoires. Même en France, on est arrivé depuis un certain temps à accorder au fait religieux une place non négligeable (aumôniers des prisons, émissions religieuses télévisées...) pour ne pas parler des sommes gigantesques versées afin de maintenir les lieux de culte construits avant la prétendue séparation des Églises et de l'État.

En ce qui concerne ce dernier point, en Allemagne par exemple, il existe une séparation beaucoup plus nette, étant donné que la plupart des bâtiments des Églises sont maintenus aux frais des croyants. Ceux-ci d'ailleurs sont tenus à subventionner leurs cultes respectifs en payant des impôts supplémentaires (*Kirchensteuer* = un pourcentage de huit à neuf pour cent sur les impôts réguliers, perçu en plus). Cela vaut bien uniquement pour les adhérents d'une communauté religieuse de droit public reconnue par l'État. Aussitôt qu'on ne fait plus partie d'une Église, on ne paye plus d'impôts supplémentaires. Actuellement 60 % des Allemands font encore partie de l'une des deux grandes Églises (catholique ou protestante/moitié-moitié).

À mes yeux une laïcité exacerbée, voire *"fondamentaliste"*, court le danger de réduire l'épanouissement des libertés religieuses qui, du moins en Allemagne, donnent libre court à toutes sortes d'activités propices à la société civile, et qui ouvrent la vue des citoyens croyants, non croyants ou agnostiques sur les demandes et nécessités de la société en général et de la coopération avec le Tiers Monde. Cela présuppose évidemment une *"coopération bienveillante, mais non moins critique"* entre les Églises et l'État. Dernièrement, on est en train d'inviter les musulmans allemands à se constituer en communautés aptes à être reconnues par l'État pour mieux les intégrer dans la société. Cela les dispenserait de chercher de l'aide (financière ou spirituelle) ailleurs, de subir par la suite toutes sortes de fondamentalismes (salafiste, wahhabite...).

Dans la perspective d'outre-Rhin (partagée par tous les partis politiques) une "laïcité raisonnée", à savoir une séparation des Églises et de l'État à l'allemande pourra mieux affronter les dangers du communautarisme et les remous de la Banlieue redoutés avec raison.

Mais loin de vous faire la leçon ! Chaque nation a fait d'autres expériences au cours de son histoire. Cela vaut surtout pour nos deux pays voisins, l'Allemagne et la France, dont les expériences avec le "fait religieux" ont différé du tout au tout. Les leçons à en tirer ne sont pas identiques, mais non plus incomparables et encore moins inchangeables.

Essen, le 16 octobre 2012
Werner Friese

Les Belges, semble t-il, vivent la laïcité différemment des Français. Malgré la baisse de pratique religieuse, la Belgique reste un pays dans lequel la religion tient encore une place sociologique importante, selon le dire d'amis enseignants.

Les laïcs que j'ai rencontrés sont souvent très militants. Une amie qui interroge au jury d'État depuis au moins trente ans, trouve que les professeurs de l'enseignement officiel, d'État, sont

L'Allemagne n'est pas un État laïque et pourtant...

Jeune enseignant confronté à la *"guerre scolaire"* en Gâtine vendéenne et deux-sèvrienne, dans les années 60, et inconditionnel soutien de la laïcité à la française, je me retrouvais au milieu des années 80 en Bavière, à Munich.

Mon étonnement fut grand lorsque je découvris que l'année scolaire, dans les établissements publics bavarois, était ponctuée d'offices religieux œcuméniques au début et à la fin de l'année ainsi qu'à la veille de Noël, que des crucifix trônaient dans les salles de classe d'un grand nombre d'écoles, qu'on dispensait des cours de religion pour catholiques et protestants, des cours d'éthique pour les autres. Depuis plusieurs années déjà, il est à noter que les crucifix sont de moins en moins présents dans les écoles et que les cours d'éthique voient leurs effectifs augmenter considérablement : autres confessions en raison de l'immigration, choix délibéré des élèves pour la matière... Rappelons que les cours d'éthique au lycée – regroupant des élèves de 10 à 18 ans – s'apparentent, dans les petites classes, à des cours de morale et, dans les dernières années, à ceux de philosophie.

Pour avoir enseigné dans un établissement allemand, je dus constater qu'il n'y avait point de conflit entre les différentes communautés, que les élèves étaient souvent critiques à l'égard de l'institution religieuse, qu'ils s'engageaient facilement dans des actions d'aide sociale et qu'ils décryptaient aisément les scènes représentées dans l'art religieux de nos musées. Quant aux professeurs de religion (catholique et protestante), ils semblaient tous bien intégrés dans le corps professoral. Rien de comparable avec la tentative tumultueuse et infructueuse de faire entrer un aumônier dans les collèges à l'époque de mes premières années d'enseignement en France... De quoi faire naître le doute chez un fervent défenseur de la laïcité française ! Cependant, avec la montée de la religion musulmane en Allemagne, la mise en place de l'instruction religieuse basée sur le Coran semble rencontrer quelques difficultés ; mais n'avons-nous pas dans la France laïque, de temps à autre, un problème de foulard ou un refus de participer à certains cours de la part d'une frange intégriste musulmane ?

Une preuve de plus que l'État allemand n'est pas laïque, c'est qu'il collecte en même temps que l'impôt sur les revenus, l'impôt pour les religions et qu'il le leur redistribue. Cependant, l'interférence de la religion dans les décisions de l'État ne semble pas exister, même si certains politiciens ne cachent pas leur appartenance ou même leurs activités religieuses. Ces dernières semaines, la justice allemande saisie par un particulier en conflit avec son Église a décidé que si quelqu'un ne s'acquitte pas de l'impôt dû à l'Église, cette dernière a le droit de lui refuser toute participation à la vie de la communauté.

Pour terminer, je dois affirmer qu'en Allemagne, État et religions font *"bon ménage"* et que la démocratie est tout à fait respectée, une situation qui ne reflète pas l'idée de suprématie de la laïcité qu'on développe en France. Difficile cette fois-ci pour les Français de clamer sur les ondes que tout est mieux en Allemagne sans renier leur concept de laïcité. Imaginez mon embarras, enseignant formé - comme aime à répéter ma femme de nationalité allemande - dans le *"séminaire public"* qu'était l'École Normale d'Instituteurs de ma jeunesse !!

Bernard Vinet
Munich
Octobre 2012

plus préoccupés par le fait religieux et en parlent beaucoup plus que ceux du réseau libre, catholique.

Il me semble qu'existe depuis un certain temps dans les écoles officielles, la possibilité de choisir entre morale, religions catholique, juive, ou musulmane. Cependant, beaucoup de parents musulmans inscrivent leurs enfants dans une école catholique car ils disent préférer mettre leurs enfants dans une école dont la religion est autre, plutôt que dans une école "sans Dieu".

Ana María
Belgique

Dans le livre publié sous la direction de Jean Baubérot, Religions et Laïcité dans l'Europe des Douze*, des chapitres détaillés sur la Belgique et l'Allemagne permettaient déjà il y a trente ans de percevoir avec précision les originalités de chaque pays.*

Les relations entre État, religions et

En Pologne, l'État garantit la liberté religieuse, qui comprend le droit du culte public. Celui-ci peut être limité uniquement par la loi et seulement lorsque c'est nécessaire à la protection de la sécurité du pays, de l'ordre public, de la santé, de la moralité ou de la liberté et des droits des autres personnes.

La liberté religieuse comprend la liberté d'expression et d'expansion pour les communautés religieuses au sens le plus large du terme. Elle comprend aussi le droit de propriété des lieux de culte.

Les communautés religieuses, au sens le plus large du terme, ont le droit de prendre des initiatives dans tous les domaines selon leurs besoins. Ces initiatives doivent être conformes au droit.

Les communautés de religieux ont tous ces droits, mais elles doivent être enregistrées par le gouvernement, selon le règlement de 1989.

Il faut au moins 100 citoyens polonais pour demander l'autorisation de fonder une nouvelle communauté religieuse.

Il n'y a pas de religion d'État, ni de religion officiellement reconnue de manière privilégiée. Il existe un concordat entre l'État et le Saint-Siège depuis 1993, ratifié en 1998.

Les religions officiellement reconnues sont :

⇨Les religions originaires du Proche-Orient :

✓ Chrétiennes :

• Catholiques (Romain, Vieux-Catholique)

• Orthodoxes

• Protestantes (Calvinisme, Luthéranisme, Arianisme, Baptisme, Méthodisme, Chercheurs de l'Écriture Sainte, Pentecôtistes)...

✓ Judaïques :

• Judaïsme

• Caraïtisme

✓ Musulmanes...

⇨ Les religions originaires d'Extrême-Orient :

• Bouddhisme

• Hindouisme

Il y a des traités amples entre l'État et des communautés religieuses individuelles.

Pour toutes ces religions et confessions, il existe des règlements entre l'État et les communautés religieuses qui règlent des domaines particuliers en termes concrets : fêtes religieuses, propriété ecclésiastique, soutien financier des communautés religieuses, écoles privées, instruction religieuse, oratoires et centres de jeunes, aumôneries (militaire, en hôpital, en prison), médias, maisons d'édition (édition et publications), conservation des monuments historiques, organisation de pèlerinages et de rencontres. Ces différentes activités sont reconnues sous un régime juridique propre aux religions.

Écoles privées confessionnelles

Les communautés religieuses ont le droit d'établir et de maintenir des écoles privées.

Les examens terminaux sont reconnus par l'État, à conditions d'être conduits selon les instructions officielles et communes à toutes les écoles.

L'État donne des soutiens financiers aux écoles privées à condition que l'école soit formellement enregistrée. Les écoles privées ont des droits particuliers dans l'organisation de leur projet d'école et leurs programmes, mais en considération du programme minimum commun à toutes les écoles. Elles ont également le droit de choisir, employer et renvoyer elles-mêmes leurs enseignants. Leur statut doit être

écoles de la République de Pologne

concordant avec le règlement de l'enseignement et du traité ample entre l'État et la communauté religieuse qui a établi et qui maintient l'école.

Instruction éthique et religieuse

Il existe une matière "Éthique/Morale", mais elle n'est pas obligatoire. Il y a également des dimensions éthiques/philosophiques dans les programmes des autres matières. Tous les enseignants doivent contribuer à l'éducation éthique.

Cependant on fait une claire distinction d'une part entre la culture religieuse qui s'adresse à tous les élèves, et d'autre part la formation religieuse qui ne s'adresse qu'aux membres d'une religion. Ainsi il n'y a pas de matière *"culture religieuse"*, mais la culture religieuse est intégrée par exemple aux programmes d'histoire ou de philosophie. Elle concerne les plus grandes religions.

Formation religieuse

Une formation religieuse existe à l'intérieur de toutes les écoles publiques, pour les 6-19 ans, et selon besoin. Celle-ci est obligatoire mais une dispense est possible si elle est demandée par les parents ou l'élève. Une formation religieuse/catéchèse peut aussi être proposée à l'extérieur.

À l'intérieur d'une école publique, la formation religieuse s'appelle religion. Ses buts principaux sont : informer sur la/les religion/s, sur des contenus de la foi, aider à se décider dans sa foi, éduquer aux valeurs, créer des liens personnels entre Jésus-Christ et les élèves, préparer à la prise de responsabilité personnelle dans l'Église, introduire à la vie sacramentelle. Dans cette formation religieuse, les notes n'ont pas la même importance que celles des autres matières. Ce sont l'Église (l'évêque donne la mission canonique) et l'autorité locale (*Curatorium*) qui donnent l'autorisation d'enseigner aux enseignants de religion. Ils sont recrutés par le *Curatorium*, et payés par l'autorité de la commune en ce qui concerne l'école maternelle, le primaire et le gymnasium, l'autorité du district pour les autres écoles.

Dans les écoles privées catholiques, la formation religieuse est obligatoire. L'Église et l'autorité locale donnent l'autorisation d'enseigner aux enseignants de religion, mais ils sont recrutés par le directeur de l'école et payés par l'école.

Malgorzata Wojciechowska
Varsovie
Au nom du groupe polonais du FEEC-SIESC
30 octobre 2004

Article 25 de la constitution polonaise

1. Les Églises et autres unions confessionnelles jouissent de droits égaux.

2. Les pouvoirs publics de la République de Pologne font preuve d'impartialité en matière de convictions religieuses, de conceptions du monde et d'opinions philosophiques, assurant leur libre expression dans la vie publique.

3. Les rapports entre l'État et les Églises et autres unions confessionnelles se fondent sur le principe du respect de leur autonomie et de leur indépendance mutuelle dans leurs domaines respectifs, ainsi que sur le principe de la coopération pour le bien de l'homme et pour le bien commun.

4. Les rapports entre la République de Pologne et l'Église catholique sont définis par un traité conclu avec le Saint-Siège et par les lois.

5. Les rapports entre la République de Pologne et les autres Églises et unions confessionnelles sont définis par des lois fondées sur des accords conclus entre le Conseil des ministres et leurs représentants compétents.

Inde entre laïcité et intolérance

Membre d'une famille vivant en Inde depuis des siècles, famille amie du Père Morisette, je suis une Indienne. Mes parents ont fait le maximum pour m'élever, m'éduquer, me donner les repères moraux afin que je devienne la citoyenne que je suis aujourd'hui.

Voilà pourquoi, pour la première fois de ma vie, je me pose ces questions : *"Suis-je seulement tolérée dans mon propre pays ? Pourquoi suis-je désignée comme membre d'une minorité ? L'Inde est-elle vraiment une nation laïque ?"*

Dans le préambule de sa Constitution, l'Inde se déclare État laïque. Le mot "laïque" manque dans la rédaction de 1950, en dépit des violents conflits communautaires qui se sont produits au moment de la division de 1947, et suite à l'assassinat du Mahatma Gandhi par un Hindou intégriste. Cette omission fut corrigée en 1976 par le 42e Amendement, lequel stipule que l'Inde est un État laïque. Cependant, et bien qu'en Inde aucune religion ne soit religion d'État, des lois particulières s'appliquent, selon la coutume, aux différents groupes religieux.

Aujourd'hui, nous vivons dans une société très intolérante : quand on donne son nom à quelqu'un, celui-ci cherche immédiatement à le relier à une religion. Nous sommes jugés selon la foi que nous professons. La raison pour laquelle nous sommes une société tellement raciste m'échappe. Pourquoi voulons-nous connaître la caste, la croyance, la religion, le statut social, la situation financière, l'histoire familiale... quand nous rencontrons les gens ? J'ai retiré ma demande de suivre l'initiative de "Lead India"[1]- beaucoup de mes amis m'avaient recommandée, et j'ai conclu cela en devenant l'un des juges citoyens à Bangalore. En y repensant maintenant, je me demande pourquoi je n'ai pas voulu suivre tout le parcours de formation pendant lequel j'aurais dû exprimer mes idées, convictions et initiatives. Qu'est-ce qui m'a fait lâcher ainsi ? Peut-être le fait de ne pas être hindoue, donc, venant d'une minorité, de n'avoir pas la parole dans cette société.

De nombreuses voix s'élèvent pour dire que l'Inde n'est pas vraiment une nation laïque. À gauche, certaines critiques notent que, dans une poignée d'états[2], le droit de changer de religion est limité. Si aucun état n'a jamais tout à fait interdit les conversions, et si la plupart des lois anti-conversions visent celles obtenues par corruption, fraude ou violence, ces lois peuvent ne pas être appliquées correctement.

De plus, ces critiques montrent que les violences liées aux religions sont un problème grave en Inde, comme l'ont montré des événements tels que les violences de 2002 au Gujurat, ou en 1984 le massacre des Sikhs, par l'État fédéral, soutenu par les mouvements de droite Hindutva. Des critiques de droite avancent que les musulmans, les hindous et les chrétiens ont leur propre code civil. Ils soulignent que le code civil hindou s'est *"occidentalisé"*, alors que rien n'a été fait pour réformer la loi civile musulmane. Ils notent également les efforts controversés visant à apaiser les musulmans en subventionnant le pèlerinage à la Mecque, alors que les pèlerins hindous n'ont pas cet avantage.

Dr Elst Keonard écrit : *"L'Inde n'est pas laïque. Du point de vue politique, la laïcité suppose que tous les citoyens sont égaux devant la loi, sans considération de leur appartenance religieuse. C'est là la définition minimale. Aussi, on devrait trouver tout Indien laïc en première ligne pour lutter afin de construire un code civil commun s'opposant à l'apartheid existant entre hindous, musulmans, chrétiens et parsis. Mais le seul grand parti qui exige la mise en œuvre d'un code civil commun, conformément à la Constitution, se trouve être le BJP (Bharatiya Janata Party, parti du Peuple indien). Et alors, la veille de l'élection, d'autres vont courir auprès de Shahi Imam pour l'assurer de leur total engagement à préserver la charia pour les musulmans. En Occident et dans le monde musulman, quand une législation commune est fondée sur la religion, elle est dite anti-laïque".*

Il y a bien longtemps, quand nous avons lutté de toutes nos forces pour nous libérer, avions-nous imaginé une société aussi insensible et cruelle ? Aujourd'hui, à 38 ans, pour la première fois, je ne me sens pas la bienvenue dans mon propre pays. Oui, je n'ai jamais eu un tel sentiment. Sommes-nous en train de devenir de plus en plus intolérants ?

Jenny Leon Lopaz
Inde
Traduction Pierre Darnaud

1/ Lead India Initiative : campagne du journal Times of India pour trouver les leaders de demain dans l'administration, l'éducation ou la santé
2/ L'Union Indienne est une fédération de 25 états et 7 territoires

Pour nos différences

Toi, le Différent, Dieu Tout-Autre,
nous te remercions pour nos différences
Tu les as créées pour notre joie,
hommes et femmes, de peaux, de cultures,
de religions, de savoirs,
de conditions et de convictions
aux couleurs multiples et changeantes
faites pour la découverte et l'étonnement.

Toi, le Différent, Dieu Tout-Autre,
nous te demandons pardon pour nos différences,
quand, au-delà de nos différends,
elles sont intolérantes, haineuses et guerrières,
exclusives, blessantes et meurtrières.
Dans la grisaille de nos ghettos
elles se dressent comme des murailles.

Toi le Différent, Dieu Tout-Autre,
nous te prions pour nos différences.
Donne-nous la force de résister
à ceux qui les nivellent.
Inspire-nous des mots et des gestes
pour ceux qu'elles effraient.
Ouvre nos cœurs
et nos intelligences à leurs beautés.
Fais-nous la grâce d'y découvrir notre unité.

Amen

Anonyme
Édité sur le site de Port Saint Nicolas

Du corps à la famille, par le couple et le mariage, d'actualité avec le Mariage pour tous.
Pour connaître Sor Juana Inès de la Cruz (XVII^e siècle).
Les Pédagogues. Un pamphlet ? Peut-être pas ; mais une critique qui ne laissera pas les lecteurs indifférents.
Un mal de nos jours ? La désespérance.
Deux auteurs, Régis Debray et Tahar Ben Jelloun, nous parlent de la laïcité.
Au cinéma, à propos du choix de fin de vie.
Du jazz à Mozart, en musique.

Du corps, au couple, au mariage, et à la famille

Xavier Lacroix, ***Le corps retrouvé***
Bayard, 2012, 272 p., 21 €

Retrouver le corps : telle est l'exigence aujourd'hui plus que jamais nécessaire dont fait prendre conscience Xavier Lacroix, bien connu pour être, comme laïc et père de famille, professeur de théologie morale à l'Université Catholique de Lyon et auteur, depuis *Le corps de chair* (1992), de nombreux ouvrages sur la vie affective. Reprenant une dizaine d'articles récents précédés d'une longue introduction, dans une réflexion fondamentalement orientée par l'anthropologie chrétienne à laquelle s'adjoignent facilement la pensée phénoménologique et le langage poétique, il met en lumière l'importance du corps, non seulement que l'on a mais aussi que l'on est, propre à chaque personne humaine ainsi rendue concrètement visible.

Le corps risque de perdre sa dignité à laquelle, contrairement aux apparences, s'oppose la mentalité ambiante tendant à le réifier, à voir en lui un objet instrumentalisé et manipulé, avec l'anthropotechnie démiurgique dite transhumaniste, la *gender theory*, les techniques de dissociation entre la conception et la naissance, entre la procréation et la filiation. La foi biblique et chrétienne, malgré les dérives gnostiques qui la faussent, fait redécouvrir le corps comme sujet, source de sens pour l'être humain qui est, non pas une âme incarnée, mais un corps animé, une chair vivante dont l'âme est imprégnée du souffle de l'esprit reflétant l'Esprit saint et transfigurant le corps : la nature charnelle est surnaturalisée.

Comme le manifeste son corps, l'être humain, par création divine, est sexué, masculin ou féminin, ayant en principe vocation à former un couple différencié et unitaire qui, étant à la fois éthique et institutionnalisé, implique un mode réglé de vie interpersonnelle entre les époux en même temps qu'un cadre commun et ritualisé pour les membres de la société. L'alliance sponsale et conjugale, figurant celle de Dieu avec son peuple, est une consécration définitive, indéfectible et indissoluble, sans qu'il faille s'abstenir de chercher, pour les fidèles catholiques qui, après un mariage du moins authentiquement sacramentel, se sont engagés dans une autre relation conjugale permise par la législation civile, une voie difficile qui conduirait à la possibilité éventuelle d'une réconciliation ecclésiale.

La famille repose sur le mariage, dans lequel s'articulent l'alliance et la filiation. Le droit civil, quant à lui, devant la fréquence des divorces et remariages comme aussi des simples cohabitations, tend à dissocier le mariage et la filiation, à caractériser la famille moins par le lien conjugal que par le lien parental. Mais les familles recomposées cachent mal les familles d'abord décomposées et les familles dites monoparentales supposent paradoxalement que l'on pourrait être parent tout seul. En réalité, c'est au contraire la solidité du lien antérieur unissant son père et sa mère qui assure la cohérence de la personnalité de l'enfant, lequel, loin de fonder la famille, a besoin de se fonder sur elle.

Enfin, dans l'eschatologie chrétienne, l'être humain est appelé à participer à la vie divine avec une chair ressuscitée, un corps glorieux et spirituel grâce à une création totalement renouvelée.

Jacques Dagory

Marie-Cécile Bénassy-Berling
Sor Juana Inès de la Cruz. Une femme de lettres exceptionnelle. Mexique XVII^e siècle
L'Harmattan, 2010, 260 p. 24 €

À ceux qui ne connaissent pas cette femme (vraiment exceptionnelle) l'ouvrage de notre collègue permettra de combler cette lacune.

Née en 1648, Sor Juana est une petite campagnarde… sans noblesse, ni fortune, ni même légitimité, et pourtant elle devient pendant une génération l'idole de tout le monde cultivé qui vivait sous les couronnes espagnole et portugaise.

En ouverture de la deuxième partie une citation donne le ton :

Pourquoi donc l'ignorance devrait-elle être plus agréable à Dieu que la connaissance ? demande Sor Juana dans une lettre à son confesseur.

La première partie a été consacrée à une étude du contexte dans lequel l'héroïne répondra à la question qu'elle pose à l'institution ecclésiale. En 1669 Juana est entrée au carmel. Mais sa vocation est autant intellectuelle que religieuse. Au moins jusqu'au "changement" de vie qui surprend et intrigue son entourage.

Longtemps le Mexique l'a oubliée… pour la retrouver avec enthousiasme à l'époque contemporaine.

Le livre de M. C. Bénassy est celui d'une universitaire. Il ne faut donc pas s'étonner des nombreuses précisions et notes en bas de page. Mais elles ne sont pas nécessaires pour "rencontrer" Sor Juana et admirer sa ténacité de femme issue de la campagne et plongée, grâce à son intelligence hors du commun, dans un monde aristocratique et quelque peu misogyne qu'elle fascine… ou agace !

Un exemple de plus, qui montre que des femmes et des membres de groupes sociaux peu "privilégiés" n'ont pas attendu notre siècle pour agir dans l'Église !

Marie-Thérèse Drouillon

Essai historique

Jean de Viguerie
Les pédagogues, essai historique sur l'utopie pédagogique
Cerf, 2011, 160 p., 14 €

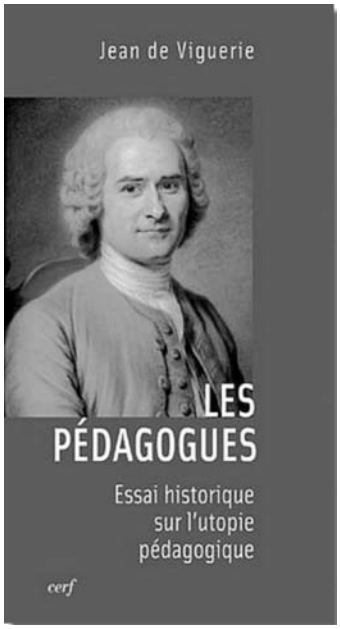

Dans une étude polémique et incisive, l'historien Jean de Viguerie, professeur émérite des Universités, connu pour ses recherches portant, entre autres, sur l'histoire de l'éducation, présente ceux qu'il appelle "les pédagogues", c'est-à-dire les théoriciens préconisant, depuis l'avènement de la modernité au XVI^e siècle, une conception nouvelle et séduisante de l'enseignement, mais qu'il juge lui-même illusoire et, par l'application qui en est faite dans les cinquante dernières années, responsable de l'actuelle dégradation scolaire.

Cet *Essai historique sur l'utopie pédagogique* passe en revue une quinzaine de ces pédagogues : Érasme, le pasteur tchèque Coménius, le janséniste Pierre Nicole et l'oratorien Bernard Lamy, Jean-Jacques Rousseau, imaginant dans son *Emile* l'éducation, allant de sa naissance et de son enfance jusqu'à son âge adulte et son mariage, d'un être humain fictivement naturel et totalement soumis à son précepteur ou gouverneur, sans en avoir conscience avant de se transformer en citoyen du *Contrat social* ; et encore Condorcet, Charles Fourier et Victor Considérant, les tenants des pédagogies dites de "l'éducation nouvelle" au XX^e siècle, comme Dewey, Claparède, Ferrière, Freinet, Piaget, qui se réfèrent tous au modèle rousseauiste en y ajoutant la psychologie scientifique, et à leur suite Philippe Meirieu, fort influent dans les réformes pédagogiques récentes.

Sans négliger les dissemblances qui les distinguent, et réserve faite de la méthode Montessori qui lui paraît respecter une vue plus réaliste de l'enfance, l'auteur entend dénoncer les défauts essentiels qu'il trouve dans l'utopie pédagogique : négation d'un intellect inné ayant vocation à se développer chez l'enfant qui est alors au contraire assimilé au départ à une matière informe, à un corps simplement sensible dont les sensations font naître les idées et la vie mentale ; dévalorisation du savoir qui perd sa finalité intrinsèque pour n'être qu'un instrument utilitaire ; omnipotence du professeur-pédagogue qui, plutôt que de stimuler l'intelligence et la volonté de l'enfant, façonne et fabrique son comportement ; manipulation d'autant plus insidieuse de l'enfant qu'elle lui fait croire à sa liberté et même sous le nom d'"école active", avec l'aide de l'équipe enseignante, à son éducation par lui-même ; enfin ambition d'outrepasser la socialisation naturelle de l'enfant par la foi dans le perfectionnement de l'espèce humaine.

Voilà une critique devant laquelle les lecteurs ne resteront pas indifférents.

J. D.

Dans l'air du temps ?

Nicole Fabre
Voyage en désespérance
Cerf, 2011, 105 p., 10 €

Un livre bref, facile et transparent, sur un thème qui, lui, ne l'est pas. Car la désespérance n'est pas le désespoir qui, lui, s'épuise en violentes crises émotionnelles, parfois, mises en scènes bruyantes dans l'hystérie. Elle est plus discrète, plus lente à s'établir, mais bien plus tenace. Elle n'est pas non plus la dépression, longue maladie à formes et défenses multiples, autrefois cataloguées en psychotiques, névrotiques, psychosomatiques, etc. Elle est plus silencieuse, inclassable sans autre symptôme que la tristesse, le mal de vivre, parfois même imperceptible. Certes, elle n'empêche pas de vivre, mais entrave toute force, toute joie, toute expression. C'est une sorte de "déracinement de la vie", disait S. Weil à propos du "malheur". Elle s'inscrit si profondément dans la banalité des jours que nul ne peut l'entendre. Pourtant, elle nous concerne tous, et à tous âges, car les enfants aussi la connaissent, quand ils ont été victimes d'une perte que parfois ils ignorent, perte de toute raison de vivre, le miracle est que pourtant ils survivent, en vivotant.

L'auteur(e), qui pourtant est thérapeute, n'a pas voulu ici donner d'explications ni de recettes qu'elle a données ailleurs. Elle a voulu seulement nous faire partager une capacité d'écoute, à travers quelques cas typiques. Telle cette femme abandonnée à l'hôpital, vivant ses journées, l'œil collé à la vitre, guettant une visite dont elle sait qu'elle ne viendra jamais. Telle cette petite fille silencieuse sachant seulement dessiner un cœur coupé en deux : celui de ses parents divorcés, et le sien propre à côté, coloré en rouge sang ! Telle encore cette femme, qui après avoir perdu son mari et son bébé, s'est sentie brusquement et définitivement désertée par Dieu et toute vie…

Cet appel à l'écoute et à la compassion peut-il être entendu ? Si cela ne guérit pas de la désespérance, cela peut servir à humaniser un peu plus le lecteur, a priori craintif face à ces désespérés qui nous rappellent nos propres fragilités et impuissances.

Denise Van Canéghem

La Laïcité

Tahar Ben Jelloun
Le racisme expliqué à ma fille
Seuil, 2004, 146 p., 9 €

Régis Debray
La République expliquée à ma fille
Seuil, 1998, 66 p., 7 €

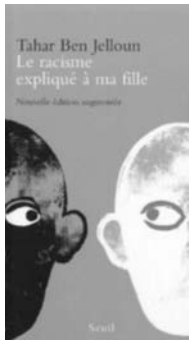

Voilà deux petits livres très intéressants et, de plus, en lien avec le thème de ce numéro. Comment nos deux auteurs traitent-ils la laïcité ?

T. Ben Jelloun ne l'aborde que dans l'annexe de son livre, *Le Maitre des Haines*. "L'affaire du foulard" est pour lui l'occasion d'aborder la laïcité par le biais d'un phénomène religieux, qui touche aussi au racisme.

Quant à R. Debray, dont le thème général est la République, c'est tout naturellement qu'il va y consacrer un chapitre, puisque la laïcité est inscrite dans la Constitution. Nos deux auteurs définissent tout d'abord le mot laïcité. Régis Debray introduit la question de la laïcité en citant une réflexion de sa fille : "Tu veux dire une école où le prof ne croit pas en Dieu ?", à laquelle il répond : "Laïc ne veut pas dire athée", reliant ainsi ce sujet à la religion. Il rejoint en cela le premier propos de T. Ben Jelloun, "La laïcité n'est pas le refus ou le rejet de la religion…". T. Ben Jelloun aborde bien entendu la question de l'Islam et, plus particulièrement, celle de la place de la femme dans la société. À propos du foulard, il tient à préciser qu'il n'y a pas de sourate qui oblige les filles à porter un voile en allant à l'école. Ce n'est qu'une "interprétation caricaturale et même contraire à l'esprit de l'Islam…". R. Debray, s'attache à éclairer le problème de la laïcité. Comme l'avait fait T. Ben Jelloun, il utilise souvent des mots-clés pour lancer la discussion, ce qui se traduit par des phrases chocs et une grande clarté dans son propos. Il insiste sur le grand rôle de l'école laïque. "Ose savoir", dit-il à sa fille, car il faut développer son sens critique. En cela il rejoint T. Ben Jelloun.

En France, le principe de laïcité est constitutionnel, et cela lui donne plus de valeur qu'une loi. Public et privé sont bien séparés : "Ce qui est de la Raison appartient à tous, ce qui est des croyances n'est que d'une partie de nous tous". Il y a ainsi une frontière entre ce que je sais et ce que je crois. Et il ajoute : "La République instruit mais n'éduque pas" ! Néanmoins, la République ne peut pas faire table rase des traditions (fêtes religieuses, par ex.).

Oui, j'ai bien aimé ces deux auteurs, et tout particulièrement R. Debray. Tous deux ont très bien su utiliser le dialogue avec de jeunes élèves pour faire passer leur message.

Francis Filippi

Cinéma

Quelques heures de printemps (2012)
Réalisé par Stéphane Brizé

Stéphane Brizé en est le réalisateur avec, comme acteurs principaux Vincent Lindon (Alain Evrard), Hélène Vincent (Yvette Evrard, la mère) et Emmanuelle Seigner, (Clémence, rencontre avec Alain).

Synopsis : Alain vient de sortir de prison (18 mois) et revient habiter chez sa mère. Les rapports y sont très tendus. Yvette souffre d'un cancer incurable. Elle a choisi une association permettant de réaliser "un suicide-assisté", mais en Suisse car interdit en France.

S. Brizé, ici, pose bien des questions auxquelles il ne donne pas de réponses. Il n'est pas facile d'y dégager un thème principal. Néanmoins, je choisirai, personnellement, le thème du "choix de fin de vie" (sans négliger le rapport mère-fils).

Très délicat à traiter, chacun réagissant avec son expérience personnelle, le réalisateur a choisi la sobriété et la pudeur. Techniquement, il a parfaitement utilisé le silence à la place de longs discours. Ne voulant pas nous imposer de choix, ici, il cisèle d'excellents dialogues entre la mère et sa cancérologue, privilégiant les soins palliatifs, et entre la mère et l'association chargée de gérer le suicide-assisté que va adopter la mère, finalement en toute connaissance de cause.

Tous les personnages nous touchent (y compris un adorable chien), servis par une excellente distribution. On pourrait se demander pourquoi arrive cette aventure entre Alain et Claire. Ce serait oublier que le mot *amour* est toujours présent, en filigrane, même dans certaines scènes assez violentes. Et que dire du mot Printemps dans le titre, si ambigu ?

Printemps ? Espérance ? Pour la mère, elle est allée jusqu'au bout de son acte sereinement (hormis à la dernière seconde ?) et a vu son désir réalisé sans savoir, d'ailleurs, ce qu'elle va rencontrer après ! Mais il est vrai que le suicide va sûrement choquer plus d'un. Pour le fils, que nous voyons pensif quand le fourgon s'éloigne, cette espérance peut être personnifiée en Clémence, qui lui a déjà apporté beaucoup, mais qui pourra encore être à ses côtés maintenant qu'il va se retrouver seul.

Silence, on ne tourne plus…

Excellent film que je vous recommande, même si on peut ne pas l'aimer tout en reconnaissant qu'il est bon !

Francis Filippi

Musique

Dianne Reeves
When you know (chez EMI)

Dianne Reeves, une des grandes chanteuses américaines de Jazz d'aujourd'hui est passée récemment à la salle Pleyel, à Paris, où je suis allé l'écouter.

Née en 1956, elle s'est formée de façon très éclectique à partir du jazz, via des musiques latines et brésiliennes. Plutôt spécialisée dans le blues, elle utilise le *scat* (improvisation en onomatopées) d'où des accents "à la Fitzgerald".

Sa voix est magnifique (avec ou… sans micro !). « En jazz, dit-elle, il faut arriver à trouver sa "propre voix" quitte à s'imposer l'écoute de diverses musiques. »

F. F

MOZART :
Quintette pour clarinette et cordes
Orchestre National de France, direction Riccardo Muti.
Patrick Messina, clarinette.
Philarmonia Quartett Berlin :
Daniel Strabawa, Christina Stadelmann, violons, Neithard Resa, alto, Jan Diesselhorst, violoncelle.

On croyait vraiment avoir tout entendu, tout dit et tout écrit sur ce chef d'œuvre de Mozart : qui ne connait ce concerto pour clarinette K.622 magnifié par les plus grands solistes de notre temps ! Or voici que se dessine sur une liste encombrée la jeune clarinette de Patrick Messina, clarinette-solo de l'Orchestre National de Radio France, une "Clarinette enchantée", dira Jehudi Menuhin, dans une version nimbée de mélancolie et de tristesse qui renouvelle l'écoute de cette œuvre magistrale. Ce sentiment de gravité et de nostalgie n'est pas sans vérité et force l'attention en renouvelant l'écoute de ce sublime message de Mozart. Il faut dire que le chef Riccardo Muti suit avec délicatesse et vive affection les moindres accents de la jeune clarinette. Le concerto ici est judicieusement jumelé avec le quintette pour clarinette et cordes dans lequel on retrouve bien la personnalité aussi élégante que forte du jeune musicien.

Claude Ollivier

La vie de l'association est faite de rencontres diverses. Celle du printemps 2012, à Issy-les-Moulineaux, a permis d'alimenter ce dossier sur la laïcité. Elle avait été préparée par un questionnaire dont Antoine Martin a dépouillé les réponses.

Son rapport sera précédé par des échos de la rencontre de Vannes, cet été, et suivi par l'annonce de celle du printemps prochain à Lille, où il sera question de culture humaniste.

Éthique et pratiques à l'école
Vannes, 22 - 26 août 2012

Nous étions 35 à Vannes et nous y avons vécu des journées très enrichissantes dans un climat de confiance et de fraternité. Nous y avons retrouvé des fidèles des "Sessions des actifs" antérieures, mais aussi quelques nouveaux et nous étions cette fois entourés d'enfants qui ont apporté beaucoup de joie.

Le programme équilibré de ces journées faisait alterner temps de méditation (laudes et messe le matin), temps de réflexion et d'échanges essentiellement en matinée et temps de détente en après-midi : visite guidée de la vieille ville de Vannes le jeudi, le lendemain, promenade sur le golfe du Morbihan avec escale à l'île-aux-Moines ; en soirée : danses folkloriques animées par Gérard Diguet, projection du film *L'île* de Pavel Longuine, très bonne ouverture à la réflexion théologique du lendemain, animation autour des contes présentés par Rémy Cochen.

Tout d'abord, nous avons abordé notre thème d'un point de vue historique avec Pierre Ognier qui nous a retracé l'histoire de la morale scolaire à l'école publique, des origines à sa disparition des programmes.

▪ Dès la loi du 28 mai 1882, apparaît une nouvelle discipline dans le programme de l'école primaire : l'éducation morale. Elle est censée remplacer le catéchisme et est d'inspiration spiritualiste. Cet enseignement moral (devoirs envers Dieu : l'enfant doit obéir aux lois de Dieu telles que lui révèle sa conscience) est une invention de la République ; il se distingue de l'enseignement religieux sans le contredire mais est naturellement condamné par l'Église catholique.

▪ La mise en place de cet enseignement moral a très vite rencontré des difficultés (maîtres mal préparés, Église qui ne cessera de condamner cet enseignement sans fondement). Il est de plus en plus discrédité par l'apparition de nouvelles références philosophiques comme le solidarisme, le positivisme, le matérialisme, le socialisme.

▪ La morale est donc en crise et cela se confirmera dans l'entre-deux-guerres, et sous le régime de Vichy.

▪ Après 45, on assiste à la fin de la morale scolaire. Cela est dû successivement à l'impact de la guerre et à la disparition des valeurs morales, au conflit scolaire entre public et privé, à la révolution idéologique de Mai 68. On assiste avec Jean-Pierre Chevènement à la naissance de l'éducation civique qui a en quelque sorte absorbé la morale. Le qualificatif "moral" est repris par Nicolas Sarkozy qui instaure une instruction civile et morale.

Finalement, cet enseignement moral laïque qui était pourtant un enjeu essentiel (l'enseignement moral fonde le civisme) a été voué à l'échec.

Maggy Nass, actuellement encore très engagée, avait été sollicitée, au titre d'ancien chef d'établissement du collège de Woippy, situé dans une banlieue particulièrement difficile de Metz, pour évoquer le problème de **l'éthique à l'école aujourd'hui**. Sa combativité, son dynamisme et sa grande humanité ont particulièrement impressionné l'auditoire.

Dans un premier temps, elle s'est interrogée sur le bien-fondé de l'éthique à l'école : pour qui ? pourquoi ?

Selon elle, l'éthique, c'est former sans déformer. L'éthique ne s'impose pas, mais se vit au quotidien. Ce n'est pas une matière, mais un fil rouge directionnel.

Ensuite, procédant à un examen de situations concrètes, elle a rappelé que l'éthique ne se limite pas à la gestion des incivilités, mais qu'elle passe par l'exemplarité et qu'elle nous oblige à nous questionner sur l'objectif de l'école : former des hommes ou des citoyens ?

Abordant la question des pratiques à l'école, elle rappelle la nécessité de définir des objectifs communs et d'établir un code éthique à l'école. Nous devons donner des chances à chacun dans son domaine de compétences.

En définitive, l'éthique doit être la clé de voûte de l'école.

Lors d'échanges en petits groupes, appelés "Paroles d'école", nous avons beaucoup parlé de respect, de la nécessité de fonder une éthique pour le vivre-ensemble, d'établir des règles de vie, d'humaniser l'école.

Le vendredi, **Guy Coq** nous a apporté un éclairage philosophique et pédagogique du thème.

▪ Tout d'abord, il a jeté un regard sur **la pratique enseignante du point de vue de son application éthique.**

En premier lieu, il fait un retour sur la question du problème moral. Actuellement, la morale a très mauvaise presse. La question de la morale, c'est l'évaluation. Qu'est-ce qui vaut le mieux ?

L'éthique est la visée de la vie bonne avec et pour les autres dans des institutions justes.

L'évaluation a une double source : la sphère personnelle et celle des valeurs communes.

Il examine ensuite les pratiques à l'école du point de vue des *finalités*, au nombre de trois et interdépendantes :

1. faire émerger l'humanité dans chaque personne en l'aidant à entrer dans une culture,
2. permettre à une société de durer,
3. assurer la survie de la civilisation et de la culture.

Les trois lieux d'éducation sont la famille, l'école, le tiers lieu[1].

L'enseignement se fonde sur *l'influence*. L'école doit l'aider à se positionner comme *chercheur de sens*. Le chrétien doit-il laisser l'homme croyant à la porte de l'école ? L'Évangile doit m'aider dans ma tâche d'éducateur dont le but est de faire des hommes et non pas des chrétiens.

L'éducation est fondée sur *la relation*. L'éducateur est un jardinier qui aide l'élève à se développer, à grandir en humanité.

Autre valeur fondamentale : *la confiance* dans le maître. Selon Lévinas, le visage de l'autre, c'est déjà un appel, une responsabilité pour cet autre, face auquel je suis.

Dans l'enseignement, il y a *l'institution*, espace symbolique où les relations sont codées, qui produit une *autorité*. Il n'y a pas d'éducation sans autorité et sans tradition. Ce qui justifie cette autorité, c'est la responsabilité d'introduire l'enfant dans un monde qui le précède.

▪ **L'introduction d'une culture éthique à l'école** rencontre des obstacles : crise de la morale laïque, vague d'individualisation où il n'y a plus de morale contrainte possible, où tout un dispositif culturel de règles s'est effondré. C'est donc la responsabilité de l'école d'instaurer des repères moraux dans notre société démocratique et laïque.

▪ Pour terminer, il aborde **quelques aspects de cette culture à construire.**

Quel vocabulaire utiliser pour l'éducation morale, pour dire l'éthique ? Quels sont les grands médiateurs de cette culture éthique ? Comment affronter les obstacles ? S'il n'y a plus de contraintes religieuses, notre société, elle, est très contraignante : il faut libérer les enfants de son conditionnement.

"**Osons le non, c'est parfois difficile mais le prononcer à bon escient, c'est aider un enfant à trouver le lieu de son désir et à en prendre soin.**"(Catherine Terni dans un article de *La Croix).*

Les principales questions abordées en grand groupe après l'exposé ont concerné : l'auto-gouvernance, les lieux d'éducation et tout particulièrement le tiers lieu, le développement des ateliers philosophiques dès la maternelle, les nouveaux modes de communication (*Facebook*, les réseaux sociaux), la désinstitutionalisation de l'école, le problème du vocabulaire : comment dire les valeurs, autant de chantiers à ouvrir au sein de CdEP...

Le samedi, **Olivier Joncour** nous a proposé un éclairage cette fois théologique du thème.

Il nous a rappelé que **le christianisme n'est pas tant une éthique ou une morale qu'une relation au Dieu**

de Jésus-Christ dans l'Esprit Saint. L'éthique, la morale, les valeurs chrétiennes sont donc une conséquence de cette relation et de la foi en Dieu.

▪ **Peut-on lire l'Évangile dans une optique pédagogique ?**

Oui, le Christ est un pédagogue à deux niveaux :

- dans ses déplacements géographiques, au cours des longues heures de marche à travers la Palestine avec ses disciples,

- dans ses déplacements spirituels : discours aux disciples et aux apôtres, aux pharisiens et aux scribes, miracles qui interrogent…

Jésus a été un réel formateur pour les Douze et les disciples, qu'il a transformés en apôtres en l'espace de trois ans.

Quelle a été la pédagogie de Jésus ? C'est **une pédagogie en actes et en paroles**. On parle de l'Évangile comme d'une "Parole", mais cette "Parole" n'est pas faite que de mots, elle est faite de gestes, d'attitudes, de regards et parfois même de silence.

Jésus donne **l'exemple**. Il enseigne en actes, fait des miracles, veut provoquer la foi des témoins. Tout ce qu'il fait est **gratuit** : les malades guéris ne sont pas embrigadés comme disciples.

Il éduque en paroles, invitant au dialogue.

On peut distinguer **ce qui est anticipé, calculé, prévu** dans ses discours, ses paraboles, dans le choix de moments et de lieux opportuns (récit de la profession de foi de Pierre à Césarée de Philippe) de ce qui est **spontané**, à l'occasion d'une discussion, par exemple avec la Samaritaine…

Le trait le plus caractéristique de Jésus, c'est qu'il se livre tout entier.

▪ **Quelle est la nouveauté de Jésus ?**

Il nous fait passer de la logique de l'Ancien Testament (le permis-défendu) à une éthique de la relation fondée sur l'amour. Il nous fait entrer dans l'amour-*agapé-caritas*. La pédagogie de Jésus est passée par la Pâque. Elle intègre l'échec, c'est **une pédagogie ressuscitée.**

▪ **Pour une charte de l'éthique scolaire.**

- Il est nécessaire de proposer une culture éthique aux élèves.

Il n'est pas interdit d'avoir des convictions en terme d'enseignement, de vie de classe, de les dire, de les vivre soi-même, de les faire vivre et respecter.

Nos actes doivent révéler notre cœur.

Dans un contexte de laïcité, beaucoup de valeurs chrétiennes sont passées dans le patrimoine commun de la société : dire la vérité, ne pas mentir, ne pas voler, respecter l'autre et ses biens…, proposons-les donc à nos élèves. Proposons leur une éthique de la responsabilité personnelle comme collective, une éthique de convictions : apprenons-leur à se justifier, à argumenter…, une éthique de la relation réelle.

- Développons une culture éthique avec nos collègues, comme avec les parents.

▪ Pour conclure, QFJAMP : Que ferait Jésus à ma place ?

Demandons la grâce du regard de Jésus sur chacun de nos élèves, à regarder comme une personne à faire grandir intellectuellement, à mettre debout, à faire grandir en humanité.

Après son intervention, Olivier Joncour nous a proposé d'étudier le texte de Jean 8, 2-11 : Jésus et la femme adultère. Le groupe 1 devait s'intéresser à Jésus, le groupe 2 aux scribes et aux pharisiens ; le groupe 3 à la femme afin d'étudier leurs réactions respectives. Dans un deuxième temps, les mêmes groupes devaient préparer puis jouer une situation de conflit : vol de la calculatrice d'un élève, triche lors d'un contrôle, dégradation dans une classe pendant la récréation.

La dernière matinée, celle du dimanche s'est déroulée en trois temps :

- une **évaluation** de la session

- la **synthèse** très structurée du contenu de ces journées, élaborée par **Daniel Moulinet**

- et, en point d'orgue, la célébration eucharistique qui a pris en compte le cheminement parcouru tout au long de la rencontre et les créations réalisées lors de la méditation spirituelle de la veille comme de celles réalisées par les enfants.

Rendons grâce à Dieu pour ce temps où nous avons fait l'expérience d'un vivre-ensemble authentique, qui nous dynamisera pour aborder cette nouvelle année scolaire qui s'engage.

Michèle Lesquoy
Lorraine

1/ Tiers lieu : espace pluriel d'apprentissage hors école et famille (médias, rue…)

Questionnaire laïcité

Pour préparer la journée "Laïcité" prévue lors de l'Assemblée Générale 2012 CdEP avait envoyé un questionnaire aux adhérents. J'ai assuré le dépouillement de 38 réponses concernant 101 personnes, et tenté d'en faire une synthèse. Les passages en italique proviennent directement des réponses. J'ai distingué dans les réponses ce qui concerne l'école et la société.

Pour l'école, quelques faits, peu nombreux, évoquent directement les élèves et leur comportement. Il y a sans doute plus à dire, mais les nombreux retraités ne s'autorisent peut-être pas à parler de ce qu'ils ne connaissent plus directement, et les actifs veulent un moment sortir de la déploration.

À travers les quelques faits rapportés transparaît le clivage entre éducation familiale et éducation scolaire, et le questionnement sur la capacité, la volonté de l'école à donner le ton qui découle de sa mission. Les enseignants sont-ils collectivement au clair avec cette mission ? Sont-ils confortés et épaulés pour la remplir ?

Plus souvent les parents sont directement concernés dans les faits rapportés : il s'agit parfois d'attitudes de neutralité préventive inculquées aux jeunes enfants scolarisés (ne pas lui apprendre *un chant de Noël religieux car il ne "serait pas comme les autres"*).

Mais plus fréquentes sont les demandes de considération à accorder, dans l'espace scolaire, aux prescriptions religieuses considérées impératives par les parents. Une école vue comme un service aux individus, et non comme une institution, favorise ces dérives et peine à lui apporter les réponses adéquates.

Entre auto-censure et provocation il y a peut-être place pour un dialogue constructif !

Enfin pour ce qui est des professionnels de l'école publique, la suspicion à l'égard de l'école privée s'exprime souvent, avec un net refus de mettre les deux systèmes scolaires sur le même pied, l'école privée étant même vue comme participant à la destruction de l'école en tant que service public. Nous rejoignons là les observations sur le consumérisme scolaire et l'individualisation des demandes.

Un exemple à front renversé montre des enseignants du privé, lors d'un séjour dans une grande ville mêlant des écoles publiques et privées, n'osant pas demander la visite de la basilique par respect de la neutralité. Je suppose que la visite s'est faite à la demande des enseignants du public !

La laïcité exige une certaine retenue dans l'expression des convictions religieuses, mais elle n'exclut pas, à l'école, l'accès au patrimoine et la connaissance des faits religieux. De plus la discrétion attendue de la part des croyants se décline différemment pour l'usager, le professionnel, le bénévole... Ne faut-il pas approfondir cette question ?

En tous cas ces remontées montrent que les adhérents CdEP, pour la plupart, tiennent à ce que la nation porte une attention particulière à son école publique.

Les faits évoqués touchant à la société illustrent en particulier la place difficile qu'elle fait à l'islam.

L'instrumentalisation de la laïcité à des fins politiques et antimusulmanes est souvent illustrée et déplorée.

Mais simultanément la visibilité croissante des pratiques musulmanes pose question. Les faits évoqués montrent bien cette ambiguïté que les règles de la République et l'idéal de laïcité ne permettent pas, en ce moment, de résoudre pacifiquement : *démission des politiques et des institutions face à l'islamisme en banlieue, mépris de la foi musulmane, ambiguïté de la défense de nos valeurs...*

Les tensions sont encore accentuées par l'ultra-libéralisme de la société, par la puissance de la finance au détriment de la justice sociale et du développement culturel. *L'argent peut-il détruire la laïcité ?* Il s'agit là d'une autre instrumentalisation pointée dans les réponses.

Dans certains milieux, les chrétiens subissent encore un anticléricalisme virulent, ils sont confrontés à l'athéisme prosélyte, et cela laisse des traces.

Les chrétiens islamophobes qui imaginent les autres christianophobes posent aussi problème.

Une meilleure pratique de la laïcité aurait-elle pu résoudre ou atténuer la difficulté ?

Plus de discernement (mais pour quoi faire ?) et plus de dialogue (mais jusqu'où ?), voilà les affirmations et interrogations qui sont proposées.

- *Débattre, discuter, argumenter, peut faire évoluer les situations.*
- *Mais au nom de la laïcité jusqu'où accepter la différence ?*

La laïcité mise en pratique joue-t-elle un rôle positif ?

Nous retrouvons l'importance du dialogue, de la connaissance réciproque, mais aussi le débat de fond, où chacun sait faire part de ses convictions dans le respect de l'autre. Des lieux où la rencontre et les approfondissements sont possibles sont évoqués, y compris l'espace public où l'autre ne peut être ignoré.

• *Sous l'habit ou sous le voile on peut trouver des gens de dialogue.*

• *Sans oublier l'école où se côtoient tous les enfants*, nous dit-on, sous-entendant sans doute que les échanges entre eux vont bon train dans ce lieu dit neutre. Et, bien heureusement, ils ne tournent pas toujours à l'affrontement et aux violences.

Mais la parole échangée, le dialogue, supposent que chacun assume ses convictions... et sache aussi rendre compatible l'expression de ces convictions avec la rencontre et la cohabitation dans un espace donné. Il faut aussi savoir contenir, limiter, son expression religieuse suivant les circonstances, les lieux, les interlocuteurs.

• *Ne pas avoir peur de dire qui l'on est et oser rencontrer l'autre sans provocation.*

• *Défendre ses convictions par des engagements militants (LDH, CCFD, RESF, cercles de silence...)*

• *Dans les espaces publics la manifestation de la foi ne peut pas prendre les mêmes formes qu'en privé.*

• *Le respect des règles communes ne va pas affaiblir ma foi.*

• Sans compter qu'*on est parfois plus à l'aise pour traiter de la foi chrétienne en milieu laïque qu'en milieu religieux !*

Des paradoxes de ce genre surgissent parfois au détour des réponses ; ils sont souvent significatifs de la complexité des situations et de l'ouverture des possibles.

Des évolutions possibles ?

• *Égalité hommes/femmes, antiracisme, acceptation du handicap, solidarités internationales, liberté des individus et tolérance, respect...*

Outre le problème de la hiérarchie des valeurs, qui est posé, le débat a lieu actuellement entre laïcité-valeur et laïcité-outil/organisation.

• *La laïcité ne peut être une doctrine mais est plutôt un art de vivre ensemble, pas simplement une tolérance.*

N'a-t-on pas eu tendance à étendre trop rapidement et facilement le concept de laïcité aux valeurs qui nous sont chères ? La laïcité n'est-elle pas une forme d'organisation des espaces publics et privés pour que des valeurs communes puissent être reconnues et opérationnalisées : les valeurs républicaines, celles des droits de l'homme...

• De même avons-nous intérêt *à distinguer laïcité et sécularisation.*

• *On confond moins souvent laïcité et anti-religion.*

• *Des catholiques sont appelés à témoigner de leur laïcité.*

D'où l'importance de bien traiter le fait religieux dans les programmes scolaires, sans omettre d'en montrer le "pourquoi" et l'horizon.

• *Cours documentés et bien construits sur plusieurs grandes religions.*

Des obstacles et des craintes sont toujours là : francs-maçons, islam, médias, artistes, lobbies, religions... Mais la connaissance et le dialogue sont toujours prônés pour les dépasser.

• *Débats et discussions à conduire dans des classes culturellement hétérogènes.*

• *Pour plus d'honnêteté intellectuelle.*

• *Étude des divers textes fondamentaux des religions.*

Enfin l'action politique et le rôle de l'État ne sont pas oubliés.

• *Quand la République rassemble-t-elle ? Le 14 Juillet seulement...*

• *Pour sortir de la confusion, demande d'une politique et d'une pédagogie nationales de la laïcité.*

Des évolutions souhaitables ?

Au niveau individuel, quelques pistes pour mettre en musique les idées ci-dessus :

• Un bon résumé des qualités à mettre en œuvre : *écoute, connaissance des lois et bon sens.*

• Considérant que cela ne va pas de soi : *s'exercer à l'échange tolérant.*

• Enfin, sachant qui nous sommes, à CdEP, *faire savoir que la laïcité concerne les catholiques et leur convient.*

Au niveau collectif, les réponses insistent sur la facilitation des rencontres, et sur le maintien de lieux d'activités interculturels. Par ailleurs il est demandé de faciliter la construction des lieux de culte nécessaires.

Éducation (scolaire et permanente)... point le plus longuement renseigné.

Les réponses développent surtout la nécessaire éducation à l'échange respectueux, au débat démocratique, et la connaissance approfondie (*scientifique*) des sujets que l'école doit aborder. Des ouvrages pour l'enseignant sont cités, en particulier les diverses tentatives d'écriture d'un Code de la Laïcité (pour lequel un consensus n'a pas encore été trouvé).

Services publics, pouvoirs publics.

Les demandes convergent vers un meilleur respect des lois en vigueur (Ne pas retoucher la loi de 1905), vers des prises de responsabilité plus déterminées à tous les niveaux, pour que soit mieux assurée la liberté de culte et mieux respectée la laïcité suivant les lieux.

• *Dans l'espace public, qui prend ses responsabilités ? Améliorer ça !*

• Les pouvoirs publics ont une grande responsabilité dans la mesure où *la laïcité peut être considérée comme une organisation politique, qui permet d'aider tout individu à devenir une personne en relation, tout groupe à éviter l'enfermement communautaire*.

Rien ne concerne les entreprises ; pourtant elles ont aussi à décliner le concept de laïcité dans leurs murs et dans leurs pratiques.

Il est demandé à CdEP :

• *des outils facilitant un dialogue constructif qui ne gomme pas les difficultés de la vie quotidienne,*

• *des documents d'analyse sur ce qui fonde la laïcité,*

• *de renouveler la réflexion, en tenant compte du contexte actuel,*

• un ami protestant *demande à ses "frères" une réelle "croyance" en la laïcité et non une adhésion de façade,*

• *Continuer le travail même si on craint de ne pouvoir réussir...*

Bel encouragement pour CdEP !

Antoine Martin
Région PACA

Rencontre nationale à la Maison du Hautmont

59420 Mouvaux, près de Lille

27 avril, 14 h - 28 avril 2013, 16 h

Les enjeux de l'acquisition d'une culture humaniste à l'école

Samedi 27 avril :	**Assemblée Générale** **Célébration eucharistique**
Dimanche 28 avril	**Conférences** **Débats, ateliers, table ronde**

✔ *Pensez à réserver votre week-end dès maintenant et à inviter vos collègues*

Un cadeau en forme de géométrie

Les Rois Mages étaient-ils des rois ? Léonard de Vinci n'en dit rien, ni la tradition qui nomme son tableau l'*Adoration des mages*. Ici donc, point de couronnes, de tissus luxueux et éclatants, ou pas encore car le tableau peint à l'huile sur du bois, Léonard ne l'a jamais terminé. Ne pas terminer ses œuvres, partir avant d'avoir satisfait à la commande semble être une constante dans sa carrière d'artiste. Il a reçu cette commande des moines de San Donato à Scopeto en 1480, c'est sa première grande commande. Elle restera inachevée car en 1482 Léonard quitte Florence pour Milan.

Les mages, des disciples d'un culte lointain, venaient d'Orient, de Perse, d'Inde, du monde arabe peut-être. Leur nombre n'est pas déterminé, peut-être trois ou plus, et ce n'est pas le tableau que nous observons qui va nous informer, même si nous pouvons considérer que les trois personnages au bas de la scène, ce sont eux. Ils ont suivi une étoile que la tradition de leur religion leur promettait et que leur passion pour l'astronomie leur a sans doute fait découvrir.

Abandonnons ces considérations historiques pleines d'incertitudes pour observer de plus près ce que Léonard de Vinci nous propose.

Tout d'abord constatons que le panneau de bois sur lequel l'artiste à décidé d'œuvrer est carré, ou presque : 246 cm x 243 cm. C'est un très grand retable. Un cercle placé en perspective s'inscrit au premier plan, il se présente comme un îlot avec un rocher central. Cette scène permet au peintre d'y placer les personnages et de raconter l'histoire. Le point de fuite est placé assez haut, ce qui permet de dégager toute la partie supérieure pour y installer le décor de l'action.

Au pourtour du cercle, les personnages prennent la pose pour exprimer avec le plus de justesse possible la situation. On a l'impression que leur nombre est important. Le désordre et l'agitation apparente créent un vrai tumulte, c'est celui du peuple qui vient voir ce qui se passe. Ont-il été informés ou sont-ils là par hasard ? Au même titre qu'eux, nous, les regardeurs du tableau, nous complétons la portion manquante du cercle et nous regardons la scène et participons au tumulte.

Que se passe-t-il ?

Au centre, une femme tient sur ses genoux un enfant qu'elle regarde avec tendresse. L'enfant tend son bras gauche vers un objet que lui présente un vieillard agenouillé et fait un signe avec sa main droite. À gauche deux autres personnages, en adoration, complètent la scène que nous reconnaissons et que nous savons interpréter : les mages sont venus de très loin s'incliner devant Jésus, né depuis quelque temps mais déjà plus vraiment un nouveau-né ! Ils lui offrent des présents dont la tradition nous a transmis la nature : de l'or, de l'encens et de la myrrhe, chaque présent choisi pour sa charge symbolique.

Observez ce tableau avec un œil de géomètre, vous y verrez, après le carré, support de la peinture, et le cercle en perspective, formé par les personnages, plusieurs triangles. Il y a le groupe des acteurs principaux formant une pyramide dont le sommet est la tête de la Vierge. Et il y a trois têtes de personnages à barbe (deux mages et sans doute Joseph à l'arrière) qui marquent les sommets d'un triangle équilatéral contenant la Vierge et l'enfant.

Cet îlot central est planté de deux arbres de nature bien différente. Le premier, plus proche, est un feuillu, un arbre vert, il s'accorde avec le mystère de l'incarnation. Le second plus lointain semble être adapté aux paysages arides avec ses branches en forme de palmes. La scène imaginée par Léonard se jouerait-elle en écho à la scène du Paradis, vous vous souvenez ? Ce lieu d'où Adam et Eve ont été chassés et où se trouvaient l'arbre de Vie et aussi l'arbre de la Connaissance du bien et du mal…

Dans le *Trattatto della Pittura* Léonard écrit : *"Les mains et les bras dans toutes les opérations doivent révéler, autant que possible, l'intention du personnage"*. L'artiste nous propose un maniérisme avant l'heure. Corps en position d'adoration, Jésus bénissant, inclination maternelle de la Vierge, geste de stupeur de l'homme à côté de l'enfant, au pied de l'arbre vert geste du personnage au doigt tendu vers le haut… À nous de rechercher les gestes et d'en déduire les significations possibles.

L'arrière-plan du tableau est aussi à décrypter, il y a là plus qu'un décor. Chevaux et cavaliers s'affrontent, un monde ancien tombe en ruine ou un monde nouveau se construit, pas d'indication décisive. Deux portions d'arc devraient se rejoindre, passé révolu ou futur en devenir ?

Au premier plan, deux personnages debout marquent les limites extrêmes du tableau. Celui de droite, plus jeune regarde à l'exté-

L'adoration des Mages - Léonard de Vinci
Galerie des Offices à Florence (Italie)

rieur de l'espace réservé à la peinture, que voit-il ? Que se passe-t-il hors du cadre ? Va-t-il quitter la scène pour intervenir ailleurs ? Le deuxième, à gauche, plus âgé, semble perdu dans ses pensées ; son calme apparent semble étonner ceux qui l'entourent. À quoi pense-t-il ? Est-il lui aussi un mage ? Se remémore-t-il la rumeur du monde, le chemin parcouru depuis sa propre naissance ?...

D'ou viennent les mages ? Qui sont-ils vraiment ? Sont-ils jeunes ou vieux ? Que peuvent-ils bien nous apporter à nous ? L'or, l'encens et la myrrhe, c'est pour l'enfant Jésus : roi, divin mais aussi mortel. Venus avec leurs différences, culturelles et religieuses, venus de très loin, de tous les horizons de la terre pour partager un événement inouï (on imagine leur fatigue), ils sont venus s'incliner devant un tout petit enfant (on n'imagine pas qu'ils soient venus le convertir à leurs croyances) ; ils sont simplement venus rendre grâce à la vie, il ont quitté le monde carré, bruyant et violent, ils ont gommé leurs différences et sont entrés dans le cercle sacré des curieux sur l'îlot Paradis, ils ont fait les gestes du triangle pour plaîre à Léonard et parfaire son cadeau en forme de géométrie.

Merci Léonard

Alain Gobenceaux

Comité de Rédaction :

Suzanne Cahen
Pierre Darnaud
Francis Filippi
Chantal Guilbaud
Monique Judenne
Bernard Lepage
Agnès Martinez
Anne-Marie Marty
Mireille Nicault
Catherine Réalini
Marie-Inès Silicani
Isabelle Tellier

Collaborateurs :

Alain Gobenceaux (iconographie)
Georges Million et Dominique Thibaudeau (dessins)
Claude Ollivier (discographie)
Christine Paoletti et Françoise Pontuer (secrétariat)
Andrée Fabre, Nicole Moine, Juliette Panek, Claude Wiéner (relecture)

Chrétiens dans l'Enseignement Public - 67 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris
Tél. : 01 43 35 28 50 - site électronique : http://www.cdep-asso.org/ - courriel : secretariat@cdep-asso.org